

Témoignage d'un père

**Mon enfant
la drogue
son suicide**

Ardèche, Gard, Vaucluse :

Le triangle du diable

www.enfant-drogue-suicide.fr

PREFACE

Il s'agit hélas d'une histoire vraie, l'histoire de mon fils, Tony, de ma famille, de mes ami(e)s, de mon ex-famille, des institutions et de la société. L'histoire que vous allez découvrir est malheureusement tristement réelle. J'ai pris cette décision de rester fidèle aux événements et aux lieux. Les prénoms ont tous été modifiés, mais rien n'est romancé et toutes les personnes existent ou ont existé.

Ce livre peut certainement déranger quelques personnes qui se reconnaîtront, se sentiront coupables d'actions ou d'inaction. La vie nous apprend tous les jours que dans toute action des uns il y a obligatoirement une conséquence pour les autres; cela se vérifie également pour l'inaction. Mon souhait est que ce témoignage permette d'éviter à d'autres personnes de souffrir comme nous avons tous souffert de la disparition de mon fils. Si ce livre permet à ne serait-ce qu'un jeune d'éviter l'acte suicidaire ou de s'extraire de la spirale de la drogue, alors ce travail d'écriture aura permis de sauver une vie, pas celle de mon fils, mais celle d'un autre enfant.

Ce livre doit nous amener à réfléchir parce qu'il aborde des sujets que beaucoup de citoyens dénoncent et que de nombreux autres ne veulent pas regarder en face...

J'ajouterai cette citation d'Albert Camus :

«Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ! »

Chapitre 1

Le jour le plus triste de ma vie

En ce mois de juin 2023, nous étions partis avec quelques amis motards jusqu'à Budapest pour le cent-vingtième anniversaire du constructeur Harley-Davidson. Un périple d'une semaine au départ du sud de la France nous avait permis de traverser une partie de l'Europe, d'assister à ce superbe rassemblement ainsi que de découvrir Budapest et ses monuments magnifiques.

Au retour, nous avons décidé de rentrer par l'Italie et de traverser les Dolomites. Pour ceux qui ne connaissent pas ce lieu, les Dolomites sont un massif montagneux des Préalpes orientales méridionales qui s'élève en Italie.

Son point culminant atteint les 3 343 mètres d'altitude et est caractérisé par une géomorphologie bien à part, offrant un paysage comme on peut découvrir dans les films ou lors d'un *road trip* : un petit air d'Amérique sauvage et d'immensité que tout motard doit un jour découvrir dans sa vie.

Notre vieille Europe regorge de magnifiques endroits comme celui-ci. Nous étions tous émerveillés par les paysages grandioses que la nature nous offrait. Le 26 juin 2009, le site des Dolomites a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous traversons ces montagnes le 27 juin 2023, soit exactement quatorze ans et un jour après cette reconnaissance mondiale effectivement méritée. En fin d'après-midi, nous devons comme chaque soir trouver un lieu d'étape pour nous restaurer et passer la nuit.

La moto a beau être une passion, mais passé cinquante

ans la raison vient parfois la contredire en espérant trouver un peu de confort, un bon lit, une douche chaude et quelques échanges agréables autour d'un savoureux repas entre amis. La vie, la joie, le partage avec les gens qu'on aime, c'est parfois simplement cela le bonheur...

Je ne pouvais imaginer à cet instant précis ce que la vie pouvait malgré tout nous apporter comme lot de tristesse et de douleur. Lorsque nous partons en moto nous avons pour habitude d'informer nos proches des endroits où nous nous trouvons, pour les rassurer d'abord, mais aussi saisir l'occasion de partager avec eux la joie de nos instants. Depuis le début d'après-midi, je ne parvenais plus à joindre ma femme par téléphone. Lorsque j'avais essayé de la contacter en début d'après-midi, puis quelques heures plus tard, elle ne décrochait pas et m'envoyait aussitôt un texto prétextant des problèmes de ligne téléphonique qu'elle était en train d'essayer de résoudre avec notre fournisseur.

Le soir également, elle resta injoignable. Je consultai alors ma messagerie et découvris qu'une personne de mon répertoire m'avait laissé un message. Cette personne est propriétaire d'un restaurant à Privas, mon fils a souvent travaillé pour lui lorsqu'il était artisan à son compte. Nous reviendrons un peu plus tard en détail sur l'étendue de leur relation.

Dans son message il disait qu'il avait appris la triste nouvelle, qu'il me présentait ses condoléances et qu'il souhaitait que je le tienne informé du déroulement des funérailles. Je l'ai aussitôt rappelé pour lui dire qu'il avait fait une erreur concernant son message de condoléances.

«— Non non, c'est bien toi que je voulais joindre concernant ton

fil.

- Comment cela, concernant mon fils?
- Tu n'es pas au courant? Me dit-il.
- Au courant de quoi ?
- Ne me dis pas que tu n'es pas au courant que ton fils s'est suicidé ?»

Et à ce moment-là mon monde s'est effondré. Mes amis ayant assisté à mon appel téléphonique commençaient à comprendre ce qui venait de m'atteindre si violemment. Difficile d'exprimer la douleur que j'ai ressentie à ce moment précis, ce n'est pas dans la logique des choses, aucun parent n'est préparé à ce que son enfant décède avant lui. Colère, pleurs, effondrement et tristesse, toutes ces émotions s'entremêlaient et me submergeaient.

Je me souviens d'avoir frappé avec les poings sur le mobilier urbain qui nous entourait et sur le rideau d'un commerce baissé. Mes potes, qui ne savaient pas comment réagir, m'ont simplement retenu en me disant : « Arrête ! Ne va pas te blesser ou tu ne pourras pas rentrer, tu risques de ne plus pouvoir conduire ta moto. »

Et je criais en pleurant que « je le savais ! » Que « j'avais peur que mon fils fasse une connerie ! » Pas celle-ci, pas contre lui, mais une connerie... Contre les règles de la société, lui qui était si influençable... Et j'ai aussi crié qu'elles avaient fini par m'atteindre par le biais de mon fils... Et c'est cela le plus grave : en voulant m'atteindre c'est mon fils qui a été touché alors que cela aurait pu être évité.

Je me souviens aussi de m'être assis sur le trottoir et d'avoir voulu joindre ma femme au téléphone, mais elle ne

répondait toujours pas. J'ai alors essayé de contacter mes parents qui habitent près de Privas mais sans plus de succès. J'ai aussitôt pensé à joindre Justine, ma « petite belle-fille » comme je la surnommais lorsqu'elle vivait avec mon fils et que je continue de nommer ainsi puisqu'elle est la maman de mon petit-fils. Elle non plus ne répondit pas à mon appel. J'ai finalement appelé Agathe, la plus jeune des filles de ma femme, qui a décroché et qui n'était pas informée non plus du décès de mon fils.

Je venais inconsciemment, dans la précipitation, d'annoncer à ma petite belle-fille de cœur à peine âgée de vingt-et-un ans que son frère de cœur âgé de vingt-quatre ans venait de se suicider. Ils avaient passé une soirée ensemble une semaine plus tôt ; ils étaient très proches l'un de l'autre. Mon fils avait treize ans et Agathe en avait onze lorsque nous nous sommes rencontrés avec sa maman.

« Une famille recomposée » Telle que la société nous définit.

En 2007, Sophie, mon épouse actuelle s'est retrouvée seule : son mari de l'époque l'a quittée, la laissant seule avec leurs trois enfants pour embrasser une « nouvelle aventure » avec laquelle il aura de nouveau trois enfants. Ma femme est donc la maman d'Ambre, née en 1996, de Thomas né en 2000 et d'Agathe, née en 2001.

En ce qui me concerne, je me suis aussi séparé en 2007 de la mère de mes enfants. De notre union sont nés notre fille Laura en 1993 et notre fils Tony en 1999.

Nous nous sommes rencontrés avec Sophie en 2012 et nous nous sommes installés ensemble avec nos cinq enfants à partir de juin 2013. Ma femme avait la garde de ses enfants; ma fille avait fait le choix de vivre chez moi et une garde alternée avait été organisée pour mon fils; il vivait ainsi avec nous une semaine sur deux. Nous n'avons pas souhaité avoir d'enfant en commun, nous avons l'un et l'autre la chance d'être parents et étions les heureux témoins de la bonne entente entre tous nos enfants. C'était tout du moins le cas dans les premiers temps de notre cohabitation.

Agathe, apprenant le décès de son frère de cœur, a aussitôt contacté sa mère et a amoureusement pris la décision de partir de Lyon où elle travaillait pour la rejoindre en Ardèche et être à ses côtés dans cette épreuve. Nous vivons près de Privas, où nous gérons avec Sophie un camping. La sensation qui m'a envahi ce mardi 27 juin en fin d'après-midi restera

ancrée à tout jamais dans ma mémoire, dans mon corps et dans mon cœur, tel un cauchemar éveillé perpétuel.

On ne peut pas et surtout on ne veut pas y croire. A cinquante-quatre ans la mort m'a déjà côtoyé à de nombreuses reprises, elle est venue me retirer des êtres chers, grands-parents, demi-frère, beau-frère et belle-sœur, amis, plus ou moins jeunes mais jamais d'aussi près elle ne s'était approchée et jamais elle ne m'avait fait mal aussi profondément.

Chapitre 2

Mon enfance

J'ai récemment lu un livre qui faisait référence aux dates, ce qui permettait au lecteur de se retrouver dans le contexte de l'époque, l'idée m'a plu alors je l'ai reprise ici.

1970 :

- Mort du général de Gaule, de Jimi Hendrix, Janis Joplin et de Bourvil.
- Elvis triomphe à Las Vegas.
- L'équipe de football du Brésil devient championne du monde au Mexique devant l'Italie.
- Naissance de Mariah Carey, d'André Agassi et de Claudia Schiffer.
- *Atom Heart Mother* est le cinquième album studio du groupe Pink Floyd. Formation du groupe Queen.
- Sortie de l'album *Deep Purple In Rock*, un nouveau genre musical appelé *hard rock* ou *heavy metal*.

Je suis né en septembre de cette année 1970. Mes parents se sont connus en 1964, soit soixante ans de vie commune au compteur. Cela m'a toujours amusé de voir autant de complicité entre deux personnes, je les surnomme le couple d'inséparables, vous savez comme ces oiseaux toujours à vivre l'un contre l'autre.

Papa est né en 1932 et Maman en 1944. Une douzaine d'années les sépare mais rien, même la vie avec ses bons et mauvais moments, n'a eu raison de leur couple. Des hauts et des bas, ils en ont bien évidemment traversés, mais ils ont toujours eu cette force de se dire qu'il y a plus grave et que tout problème a sa solution.

Lorsqu'ils se sont rencontrés, ils « n'avaient pas un rond ». Papa était âgé de trente-deux ans. Il avait perdu son père alors qu'il n'avait que douze ans, peu après les bombardements sur la porte de la Chapelle à Paris par les Alliés.

Il était un « titi parisien », comme on les appelait à l'époque, bien avant que le terme de « bobo parisien » ne vienne modifier le décor. Il était issu d'une famille modeste : mon grand-père et ma grand-mère tenaient une cordonnerie dans la rue de la Martinique, les gamins jouaient aux billes sur les trottoirs devant le marché couvert et le quartier comptait autant de bistrots que de façades d'immeuble.

A l'âge de douze ans mon papa était un peu livré à lui-même, un père parfois c'est compliqué quand il est présent, mais c'est encore plus difficile lorsqu'il est absent. A treize ou quatorze ans, il en avait autant appris dans la rue et dans les troquets qu'à l'école. Il se forma néanmoins à la cordonnerie puis à la boucherie chevaline. Dans les années 1950 à Paris, les citadins mangeaient du cheval et nourrissaient le rêve de pouvoir se déplacer un jour en voiture. Les temps changent.

Mon père a connu sa première femme très jeune, il avait dix-huit ans. Peu de temps après naquirent une fille, puis un garçon, puis un autre garçon et ensuite à nouveau une fille, soit quatre enfants et un mariage entre « gamins ».

A cette époque le service militaire durait dix-huit mois et si un conscrit ne rentrait pas de permission en temps et en heure, il passait directement par la case prison, ce qui leur valait un rallongement de leur temps sous les drapeaux. Ce fut le cas de notre père. Il m'a toujours dit avoir eu la chance – contrairement à ses camarades de régiment – d'être exempté

en tant que soutien de famille du départ pour la guerre en Algérie.

Il y eut aussi quelques tromperies qui eurent rapidement raison de ce couple bien trop jeune. Les quatre enfants furent élevés par les grands-parents maternels qui vivaient près de Montpellier. Papa envoyait de l'argent pour subvenir à leurs besoins à distance. Il s'était mis à son compte très jeune en faisant les marchés en boucherie chevaline. A l'époque, posséder une voiture, deux tréteaux, un comptoir et une balance Roberval suffisait pour prendre place sur les marchés parisiens. Le matin, il découpait des steaks de cheval et l'après-midi il partait un peu trop souvent « nourrir les chevaux » au PMU. Il a vite confondu recettes et bénéfices et a en quelque temps « mangé la grenouille » selon les dires de l'époque.

Lorsqu'il a rencontré ma mère, il était célibataire et d'apparence relativement aisée pour un jeune de trente-deux ans. Ma mère, alors âgée de vingt ans, travaillait dans un salon de coiffure et elle a certainement succombé au jeune homme en costard qui avait fière allure au volant de sa belle voiture.

Mais ce n'était qu'apparence car Papa avait, suite à son dépôt de bilan, retrouvé une activité bien plus lucrative : celle de *gentleman* cambrioleur. Avec quelques copains parisiens, ils avaient fait le choix de travailler de nuit lorsque les bijouteries étaient fermées, afin de visiter les coffres-forts.

En Novembre 1964, peu de temps après avoir rencontré ma mère, il s'est fait arrêter par la police et est passé de nouveau par la case prison. Durant plus d'un an, ma mère allait lui rendre visite au parloir.

A sa sortie de prison, ils ont commencé leur nouvelle vie professionnelle en tant que commerçants ambulants : Maman

en était la gérante, Papa n'ayant plus le droit de se réinstaller à son compte. Partis de rien, leur activité a démarré grâce à quelques dizaines de francs que la grand-mère leur avait prêtées. Ensuite ils ont économisé afin de financer l'achat d'une première maison dans l'Oise. Déjà à l'époque, il était plus facile d'accéder à la propriété en région qu'à Paris. Cette première maison était plutôt une grange qu'ils ont rendue habitable à force de travaux. Anecdote amusante il y avait pléthore de nids d'hirondelles dans cette grange. Lorsque mes parents ont fermé les ouvrants par des portes et des fenêtres, à leur retour au printemps les hirondelles étaient surprises de ne pas pouvoir revenir sur leur lieu habituel. Mes parents ont alors retiré un petit carreau sur une de leurs fenêtres pour que les hirondelles puissent entrer. Cela leur a permis de reconstruire leurs nids dans «leur grange», qui était aussi devenue notre maison.

En 1973, mes parents ont déménagé et se sont installés dans un autre petit village de l'Oise qui s'appelle Mérard. J'avais trois ans au moment de notre aménagement et j'ai eu le bonheur d'y vivre jusqu'à mes dix-neuf ans. Ce petit village d'environ deux-cents habitants possédait sa petite école d'à peine trente élèves, soit une seule et même classe dans laquelle se retrouvaient toutes les sections, du CP au CM2. Notre maîtresse qui nous avait appris à lire, compter et écrire bien avant notre entrée au collège était une femme remarquable que nous respections énormément. Elle nous a apporté un enseignement que je qualifierais aujourd'hui de privilégié; nous étions pourtant dans une école publique.

Lorsque nous nous sommes présentés au collège de Mouy qui était LA grande commune entourée de petites, nous nous sommes retrouvés dans un grand établissement et, ce qui nous avait surpris mes camarades et moi, était le côté « usine »

de ce grand collège comparé à notre petite école de village. A cinquante-quatre ans, j'ai toujours mes amis d'enfance, éparpillés pour certains dans différentes régions de France. Nous avons plaisir à nous retrouver tous ensemble comme les gamins que nous étions et à nous remémorer notre enfance. Maintenant que nous sommes parents, nous estimons que nous avons eu la chance de grandir dans ce petit village, situé à une petite heure au nord de Paris.

Après le collège, je suis parti à Airion, toujours dans l'Oise, dans un nouveau lycée qui avait ouvert un an auparavant. C'est un lycée d'enseignement agricole, j'y ai suivi ma seconde à seize ans puis je suis passé en première à dix-sept ans. Alors que j'avais jusque-là réalisé un parcours scolaire sans faute, j'ai redoublé ma première. C'était une deuxième année au cours de laquelle je m'étais tellement amusé qu'en fin d'année les professeurs m'ont proposé sur mon dernier bulletin trimestriel l'orientation suivant : « Étant donné vos résultats scolaires, vous ne pouvez pas passer en terminale et vous ne pouvez pas tripler votre première, alors que souhaitez-vous faire ? » Une question fermée ne laisse qu'une issue possible, mais dans le cas présent je découvrais à dix-huit ans que l'Éducation nationale venait de me fermer toutes les portes.

Ma mère souhaitait que je rejoigne une école privée, mais mon père, du haut de son parcours et ses douze années de plus, lui avait répondu : « De toute façon s'il ne veut rien foutre à l'école, cela ne sert à rien d'en faire un fainéant sur un autre banc de classe. » Avec le recul je me dis qu'il avait raison car on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. J'ai donc mis fin à mon parcours scolaire avec un niveau « bac moins un ».

Professionnellement j'ai rencontré de nombreuses

personnes bardées de diplômes qui n'hésitaient pas à étaler leur nombre d'années post-bac, «bac plus ci », «bac plus ça»; quand ils m'interrogeaient sur mon propre niveau d'études, je leur répondais bac moins un. Par contre jamais aucun d'eux ne m'a communiqué sa moyenne obtenue au baccalauréat, hormis ceux qui avaient eu une mention. Pensez-y la prochaine fois que vous aurez à subir une opération chirurgicale. Est-ce que le médecin qui va vous opérer avait tout juste obtenu la moyenne? Ou bien 19/20?

Mes parents étaient champignonnistes dans l'Oise ils cultivaient et vendaient une cinquantaine de tonnes par mois de champignons de Paris. Une quinzaine de personnes travaillaient à leurs côtés. J'avais rejoint un lycée agricole aussi pour cette raison, car l'idée de reprendre l'exploitation familiale me plaisait et inconsciemment cela satisfaisait également mes parents. Depuis tout-petit j'entendais parler de leur entreprise et j'avoue que l'entrepreneuriat m'a toujours attiré. Les limites sont celles que l'on se donne avec les moyens que l'on veut bien se donner. Avec la volonté de travailler plus pour gagner plus, il n'y avait pas besoin de voter pour Nicolas Sarkozy. Dans les années 90, il était possible d'entreprendre différemment d'aujourd'hui et cela m'a toujours donné envie.

Jeune homme, mes envies ne s'arrêtaient bien évidemment pas qu'au travail. Durant l'été 1987, je suis allé travailler à la champignonnière. J'y ai rencontré une jeune fille qui y travaillait depuis quelques mois et nous sommes sortis ensemble en octobre 1987. On dit souvent qu'un homme a deux cerveaux, je confirme, mes résultats scolaires avaient aussi été entachés par mon deuxième cerveau ! Cette jeune fille pour qui j'avais eu le coup de foudre à l'époque est devenue ensuite la mère de mes enfants.

Chapitre 3

La mère de mes enfants

La maman de mes enfants, Géraldine, est également née en 1970, en octobre pour être précis. Ses parents ont quitté leur pays d'origine, le Portugal, en 1970. Ils sont arrivés en France comme beaucoup de leurs compatriotes pour travailler en usine notamment, en ce qui les concerne à Clermont-Ferrand chez un certain manufacturier à la mascotte bien connue pour ses bourrelets. Des « travailleurs immigrés » comme la société les nommaient à l'époque. Les parents de ma femme n'avaient que vingt-cinq ans lorsqu'ils ont quitté leurs parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, et leurs amis également. Bref, quand ils ont fait le choix de quitter leur pays pour des raisons économiques. Partir à l'étranger aujourd'hui pour un Français c'est volontaire, c'est un choix de vie, mais les concernant, étant donné le niveau de vie du Portugal ainsi que le contexte politique et les privations de liberté sous le régime de Salazar, c'était une quasi-obligation, la recherche d'un Eldorado mais pas sans un certain goût d'amertume.

Lorsqu'ils sont arrivés en France, mon ex-belle-mère était enceinte de Géraldine, après avoir déjà eu un fils né en 1965. Environ une année après la naissance de leur fille, ils eurent de nouveau un fils. Bébé, Géraldine eut de graves problèmes de santé, étant intolérante aux protéines de lait. Sur son carnet de santé, il y était mentionné que ses parents l'avaient sortie de l'hôpital contre l'avis des médecins ce qui aurait pu entraîner des conséquences dramatiques.

Quelques années plus tard, vers ses six ans, ses parents ont dû déménager en région parisienne. Cette fois-ci, c'est son petit frère âgé de cinq ans qui fut gravement malade, atteint d'un

cancer aux intestins, il n'y survécut pas. Je me rappelle de l'histoire que Géraldine m'a racontée à plusieurs reprises. Lorsqu'une personne de l'hôpital s'est présentée à leur domicile pour leur annoncer le décès de son petit frère âgé de cinq ans, c'est elle, petite fille du haut de ses six ans, qui avait ouvert la porte. Elle était restée aux côtés de ses parents qui apprenaient la terrible nouvelle. Une souffrance difficilement compréhensible pour une petite fille de cet âge qui lui restera gravée à tout jamais. Mon ex-belle-mère a réalisé plusieurs séjours dans des maisons de repos pour se remettre de ce choc émotionnel ; un suivi médical lui a été nécessaire. J'ai toujours été convaincu que cette souffrance lui avait créé des carences irréversibles dans sa fonction de maternage, influençant l'éducation de ses deux autres enfants. Géraldine n'avait que six ans, mon ex-beau-frère en avait onze. Ils venaient, très jeunes, de découvrir les souffrances de la perte d'un être proche, leur petit frère. Leur mère, censée les protéger et les accompagner, de par sa propre souffrance de maman n'a pu s'en occuper comme ils en auraient eu besoin.

Après de telles épreuves, la vie continue mais jamais comme avant. Il y eut des changements de perceptions, ce qui est légitime. Inconsciemment peut-être ? Je ne suis pas psychologue, mais mes ex-beaux-parents ont vécu en surprotégeant et en survalorisant le seul garçon qui leur restait. Qui plus est, il s'agissait de l'aîné. C'est donc lui qui eut le droit de faire des études. Pas de hautes études, mais il obtint tout de même un niveau CAP qui lui permit de travailler en usine vers dix-neuf ans en tant que mécanicien d'entretien. Sa sœur, quant à elle, quitta l'école en cinquième, sans diplôme, avant même d'avoir atteint sa seizième année. C'est lui qui eut la possibilité de passer son permis de conduire, Géraldine quant à elle obtint le sien vers vingt-et-un ans, après que nous nous fûmes mariés.

C'est lui qui eut le droit de se choisir une Peugeot 205 GTI en 1987 pour que toute la famille puisse partir au Portugal en vacances l'été. Bref c'était toujours lui qui bénéficiait de la préférence de la mère.

Un jour, j'étais resté « sur le cul », il avait même dit à sa sœur qu'il était normal – selon lui – que leur mère nourrisse une préférence pour son garçon parce qu'il « était mieux que sa sœur » ! Il n'est pas nécessaire d'utiliser des mots violents pour blesser une personne par la violence des mots. Parfois, de simples et tristes comparaisons au sein d'une fratrie suffisent à détruire psychologiquement des enfants. Ces enfants, qui deviendront un jour des adultes, auront un rôle à jouer à leur tour auprès de leurs propres enfants. Heureusement, ce n'est pas une généralité car si l'enfant devenu adulte accepte et comprend que le problème ne vient pas de lui, il saura inverser la tendance. Par contre s'il continue à courir après un amour et une reconnaissance de son père ou de sa mère qu'il n'obtiendra jamais, ce sera plus compliqué et les séquelles n'apparaîtront pas forcément dans l'immédiat.

Lorsque la mère de mes enfants eut l'âge de travailler – l'agriculture était un secteur dans lequel il était possible de travailler dès seize ans –, son père la déposait en voiture tous les matins, y compris les dimanches et jours fériés, pendant quelques mois chez un confrère de mes parents, puis dans l'entreprise de mes parents dans laquelle nous nous sommes connus. Lorsque ma mère a rencontré celle qui allait devenir sa première belle-fille, elle s'est demandé comment une jeune fille aussi chétive pourrait persévérer dans un métier si dur. Passer chaque jour à cueillir des champignons le dos courbé et ensuite porter les charges pour sortir la cueillette représentait des conditions de travail difficiles pour une gamine de seize ans.

Mon ex-belle-mère travaillait dans une usine à Montataire, tout comme mon ex-beau-frère à Nogent-sur-Oise et Géraldine dans la champignonnière à Laigneville. De leur famille, seul mon ex-beau-père ne travaillait pas. Ce dernier dépassait allègrement son quintal, avoisinant un poids de cent-trente kilos. Rester vautré dans son fauteuil devant la télé une bonne partie de la journée lui permettait d'entretenir sa condition physique. « Le Gros » était le surnom que tous lui donnaient, sa fille, son fils et surtout sa femme. Elle était toujours en train de critiquer son « Gros ». Le terme d'épouse castratrice lui collait bien à la peau, car elle était toujours à critiquer son mari et à le dévaloriser devant ses enfants ou le peu de personnes qu'elle fréquentait. « Le Gros » lui répondait en « gueulant » puis ils partaient s'enfermer chacun dans une pièce en marmonnant en portugais. A cette époque, fin des années 80, les divorces étaient très rares dans la culture portugaise ; ils vivent d'ailleurs toujours ensemble.

La modeste maison qu'ils possédaient à Creil comprenait quatre pièces et un couloir. La porte d'entrée franchie, ce couloir comprenait à gauche la chambre des enfants, « DES » enfants, à savoir Géraldine – qui jusqu'à notre mariage à l'âge de vingt-et-un ans resta chez ses parents – et son frère. Ils cohabitèrent jusqu'à son départ dans la chambre commune, meublée de deux petits lits d'une largeur de soixante-dix centimètres et chacun disposait d'un mur pour accrocher ses posters. Pas génial pour apporter l'intimité nécessaire entre une jeune femme et un jeune homme. En face se situait la cuisine, l'équivalent d'un couloir où se trouvait le nécessaire pour cuisiner et il fallait rejoindre la troisième pièce pour retrouver un bahut bas, une table de salle à manger, un canapé et le fameux fauteuil du « Gros » dans l'axe principal de la télévision. La quatrième pièce était la chambre parentale qu'il fallait obligatoirement traverser

pour rejoindre la seule salle d'eau et toilettes de la maison, une toute petite pièce de moins de trois mètres carrés dans laquelle nous trouvions un bac de douche étroit, les W.-C et un petit lavabo. Il ne fallait pas deux heures pour chauffer la salle d'eau pour prendre une douche vu la taille de la pièce, mais il fallait surtout ne pas oublier le chauffage puisqu'il n'y avait pas d'isolation. On appelait cela une maison d'usine à l'époque, aujourd'hui le terme de passoire thermique serait plus approprié.

Les dimanches, lorsque j'allais déjeuner chez eux alors que nous avions dix-huit ans, étaient en tous points ressemblants à cela : le « Gros » était dans son fauteuil et le frère s'appropriait la chambre « des enfants ». Nous n'avions évidemment pas le droit d'y entrer, sa sœur et moi car il ne fallait pas nous faciliter les choses, ou plutôt « LA » chose devrais-je dire ! Alors, après le repas le « Gros » retournait dans son fauteuil, la belle-mère passait l'après-midi dans la chambre « des » enfants pour regarder la télé sous la couette avec son fils chéri et nous, nous partions en amoureux nous promener dans Creil. Dès que j'ai eu dix-huit ans, j'ai décroché mon permis de conduire, ce qui nous permettait avec Géraldine de profiter d'une certaine intimité. Le plus souvent, je venais la chercher pour passer du temps chez mes parents à Mérard, où ma chambre devenait la nôtre.

Lorsque leur fille eut atteint l'âge légal pour travailler et que leur fils travaillait déjà depuis deux ans environ, mes ex-beaux-parents ont eu l'idée de se faire construire une maison au Portugal. Cette immense bâtisse fut financée grâce au salaire de la mère et des deux enfants. Le « Gros » avait inventé «Uber avant Uber» : il emmenait sa femme et sa fille au travail et l'argent servait à commencer les travaux de la future maison, et quelle maison ! Sa surface comptait environ deux-cents

mètres carrés habitables ainsi qu'un immense garage pour permettre au fils de s'installer au Portugal avec ses parents et créer un commerce dans l'enceinte du logement. Une impression de déjà-vu qui martèle encore « C'est lui qui... ».

Cette maison ne possédait aucun chauffage central, seule la cheminée du salon permettait de chauffer très légèrement cette immensité. Nous y sommes allés les étés et nous bottions en touche pour Noël, ce qui n'était pas très dérangeant puisque le fils prodigue, lui, s'y rendait. Il n'était pas frileux et mon ex-belle-mère avait l'essentiel... Son fils.

Lorsque nous nous sommes mariés à vingt-et-un ans, Géraldine n'avait jamais eu de compte en banque ou d'épargne à son nom, pas même une tirelire ! Toutes les économies de la famille avaient été dépensées dans cette maison au Portugal.

Je me souviens d'une anecdote qui, avec le recul, illustre parfaitement l'état d'esprit de mon ex-belle-famille. Nous avions tous les deux à peine dix-neuf ans. Géraldine et moi et souhaitions passer plus de temps ensemble, nous nous sommes donc mis dans la tête de vivre ensemble. Nous avons trouvé un petit appartement, commencé à regarder pour acheter des meubles ; le rotin avec ses gros coussins nous plaisait à tous les deux et c'était la mode à l'époque. Nous avons pris la décision d'en informer mes parents en premier. Ce fut chose faite le dimanche. Ils ne cachèrent pas leur surprise mais il leur était difficile d'aller contre la décision motivée de deux jeunes d'à peine vingt ans au risque de les braquer et de se fâcher. Le lendemain, le lundi en fin de journée, je devais passer chez mes beaux-parents afin que nous ayons la même discussion tous ensemble. Géraldine ne travaillait pas le lundi ni le dimanche depuis qu'elle avait trouvé un nouvel emploi dans une boutique

de vêtements à Creil. J'étais ravi pour elle, car cela signifiait moins de fatigue et un travail plus agréable au quotidien, même si le caractère de sa patronne était un peu particulier et qu'elle n'hésitait pas à jouer d'humiliation sur son jeune personnel.

Ainsi, ce lundi soir j'arrivais chez les beaux-parents dans le même état d'esprit que la veille, imaginant qu'ils allaient nous donner leur aval pour que nous nous installions en couple mais ce fut la déconvenue... Je suis arrivé dans une maison à l'ambiance très tendue : le « Gros » montrait ostensiblement son mécontentement et son fils en faisait de même. La belle-mère avait passé l'après-midi à culpabiliser sa fille sur l'impossibilité de se mettre en couple aussi tôt, elle prétextait que la grand-mère au Portugal ne pourrait pas supporter une union libre et que s'il n'y avait pas de mariage, cela ferait des histoires au Portugal, bref que c'était impossible. Je ne compris pas leur positionnement dans l'immédiat et je leur dis fièrement que c'était à leur fille de choisir sa vie et que nous en avions discuté suffisamment ensemble. Quel ne fut pas mon étonnement à la découverte du revirement drastique de Géraldine : « Je ne peux pas faire cela à mes parents, ce n'est pas le moment. » Nous nous sommes alors fâchés et cette dispute fut à l'origine de notre séparation pendant plus d'un an. En réalité, ce qui dérangeait mes beaux-parents, c'était le budget prévisionnel du financement des travaux de la maison et sans la paye de leur fille, ils n'étaient plus en capacité de réunir la somme nécessaire.

Nous étions toujours amoureux et cette séparation nous donna malgré tout à l'un et à l'autre un peu plus de maturité. Je vécus une jeunesse de garçon célibataire, situation qui apportait son lot de réjouissances dans le début des années 90 ! Puis, un jour, une copine qui était restée en contact avec Géraldine me

convainquit de la recontacter. Nous nous sommes retrouvés aussi amoureusement qu'à nos débuts. C'était au début de l'année 1991 et au mois de juin, nous étions mariés. Nous avons vécu un an à Creil où nous avons trouvé un bel appartement en plein centre-ville pour que Géraldine puisse se rendre sur son lieu de travail à pied, juste en face. Mon beau-frère, qui malgré ses cinq ans de plus que nous ne s'était jamais trouvé une copine, imposait sa présence chez nous tous les week-ends parce qu'il s'ennuyait chez ses parents et que nous avions la chaîne télévisée Canal +.

Mes beaux-parents, qui avaient terminé la construction de leur maison, retournèrent vivre au Portugal peu de temps après. Cette fois-ci, ce n'étaient pas leurs ascendants qu'ils abandonnaient en migrant à nouveau, mais leurs descendants. De mon côté familial, mon père avait pris sa retraite et ma mère avait revendu l'entreprise. Tout compte fait, je ne me sentais pas capable de la reprendre : Je m'estimais trop jeune pour assurer la gestion et diriger vingt salariés.

Géraldine se retrouva enceinte de notre fille. Elle accoucha en mars 1993. Elle eut la possibilité de s'occuper à temps plein de notre fille jusqu'à ses cinq ans, sans avoir besoin de retravailler. J'avais trouvé un emploi en logistique à Compiègne. Je touchais un bon salaire pour l'époque et mes parents nous avaient offert un toit en construisant deux petites maisons après avoir revendu leur grande demeure de Laigneville.

Mes parents et moi avions à ce moment-là le projet de monter une affaire plus gérable pour le jeune couple que nous étions, à savoir une piste de *karting*. Ce projet ne vit jamais le jour suite à des problèmes administratifs, alors ma femme

continua d'élever notre fille pendant que nous réfléchissions à reprendre un café-tabac. Nous en avons visité quelques-uns avant de nous décider pour une affaire dans un petit village du Val d'Oise : Chaumontel. Personnellement, ces quatre années d'efforts pour dynamiser ce commerce ont été de belles années, enrichissantes dans tous les sens du terme. Nous avons eu la chance à ce moment-là d'être aidé de nouveau par ma famille, qui a procédé à une donation de 500 000 francs à l'époque (soit environ 75 000 €), ce qui nous a permis avec G raldine d'emprunter environ 800 000 francs (soit environ 120 000 €) pour acheter le fonds et les murs de ce vieux commerce.

Plusieurs mois de travaux furent n cessaires pour r nov r l'immeuble afin d'am nager un petit appartement et relancer l'affaire. Lorsque nous repr mes le tabac, il  tait class  parmi les quinze mille premiers sur trente-cinq mille d bits de tabac en France et passa parmi les cinq mille premiers quatre ans plus tard. Cela repr sentait une progression  norme pour l' poque et une belle plus-value qui nous permit de profiter d'une vie beaucoup plus confortable pour la suite. Notre future maison aura  t  pay e en quatre ann es d'efforts, l  o  d'autres couples mettent vingt ans   rembourser leur cr dit. C'est cela qui peut  tre gratifiant dans l'entrepreneuriat.

Nous avons ouvert notre commerce fin juillet 1998, alors que la France venait d' tre championne du monde de football pour la premi re fois. Cette m me ann e, mon beau-fr re annon ait que sa copine que je lui avais pr sent e (elle  tait l'une de mes coll gues dans l'entreprise de logistique) venait de tomber enceinte, un petit gar on  tait attendu. Ma belle-m re n'a pas appr ci  que je lui pr sente sa nouvelle belle-fille car elle  tait fran aise et cela perturbait son plan de ramener au Portugal son fils ador . Mon beau-p re  tait quant   lui

enthousiaste à l'idée d'accueillir un petit-fils, cela permettait au nom de famille de perdurer. Je me souviens encore de la tête de Géraldine ce jour-là. Même pour les bonnes nouvelles il existait un ordre de priorité et d'importance et à chaque fois elle se retrouvait en deuxième place. Elle avait donné naissance à une fille et en France, contrairement au Portugal, l'enfant prenait le nom du père en premier. Aux yeux de mes beaux-parents, la naissance du premier petit-fils avait plus de valeur que la naissance d'une fille.

A l'automne 1998 : c'était un dimanche et notre commerce était ouvert, notre seul jour de fermeture étant le lundi. Géraldine avait ressenti toute l'après-midi des difficultés à uriner et des douleurs au bas ventre. Nous avons fermé le rideau du bar-tabac rapidement afin que je la conduise aux urgences de Senlis, là où notre fille était née cinq ans auparavant. Les médecins lui déclenchèrent la vessie et, grâce à une échographie, comprirent ce qui avait provoqué ce blocage : nous vîmes pour la première fois notre futur fils, un

« bébé stérilet » comme ils le nommaient à l'hôpital, une chance sur je ne sais combien que cela se produise ; et cela venait de se produire. Devant notre état de surprise, ils nous informèrent avoir estimé la grossesse à moins de trois mois et qu'un avortement était encore possible.

Il est certain que nous n'avions pas envisagé l'hypothèse à ce moment-là d'avoir un second enfant, mais je ne voulais pas influencer ma femme à faire un choix qu'elle seule allait vivre physiquement de l'intérieur. C'est difficile et cela peut être douloureux psychologiquement de prendre et de vivre une décision aussi importante qu'un avortement pour une femme. Je lui ai alors dit que selon ce qu'elle souhaitait, j'accepterai son choix et serai présent pour l'aider à y faire face. Le choix fut

rapidement fait de garder notre enfant. Nous avons dû essayer quelques réflexions familiales, notamment celle de ma belle-mère qui avait trouvé judicieux de préciser que « ce n'était pas le moment ». Effectivement, ce n'était pas le moment que nous avions choisi, mais c'était le moment que lui avait choisi... Et nous en étions heureux.

Ce fut une grossesse compliquée de par la gestion de notre entreprise. Nous avons eu la chance que la grossesse se passe bien d'un point de vue médical, mais ce fut pour Géraldine de gros moments de fatigue.

Les journées étaient longues, les semaines aussi. Nous étions ouverts de sept heures à vingt heures trente, six jours sur sept. Nous programmions les visites à l'hôpital pour le suivi de maternité le seul jour hebdomadaire de fermeture.

Géraldine est restée au travail jusqu'au dernier jour de sa grossesse. Je l'ai emmenée à l'hôpital de Senlis et notre fils Tony est né le 2 juin 1999, je m'en souviens comme si c'était hier, c'était un mercredi. Nous étions, avec sa maman, heureux et fiers de ce choix du roi comme disaient les anciens, une fille et un garçon !

Chapitre 4

Notre vie de famille

Nous nous sommes donc mariés en juin 1991, notre fille est née en mars 1993 et notre fils en juin 1999. La petite enfance de Laura aura ressemblé à un véritable conte de fée jusqu'à ses six ans. Elle grandit dans le petit village de Le Meux, tout proche de Compiègne. L'école y était accessible à pied, sa maman qui ne travaillait plus était toujours disponible, ses grands-parents paternels habitaient juste à côté et la petite pouvait accéder à leur maison lorsqu'elle le souhaitait, simplement en traversant un jardin commun.

Le changement fut total lors de la reprise de notre commerce et l'arrivée surprise de son petit frère, ce qui créa une rupture dans son rythme et ses habitudes. Notre fils n'était pas encore né que nous cherchions une solution pour la future garde des enfants. L'organisation familiale est compliquée lorsqu'on travaille tous les week-ends. Nous avons tout d'abord changé le jour de fermeture du lundi au mercredi afin de nous caler sur la journée de repos de Laura. Trouver une nounou sur des journées et des semaines aussi longues était quasi impossible.

La solution nous est venue de la belle-mère portugaise qui, après avoir présenté la situation à ses voisines au Portugal, nous a parlé d'une cousine orpheline qui souhaitait venir en France. Cette jeune fille qui n'avait pas dix-huit ans est arrivée peu de temps avant la naissance de notre fils. Elle a occupé une place très importante au sein de notre famille ; plus qu'une jeune fille au pair, elle a eu un rôle de grande sœur pour nos deux enfants. Malgré son aide précieuse pour stabiliser notre vie de famille un peu mouvementée avec l'arrivée d'un bébé et une amplitude horaire de travail extrêmement importante, nous

avons pris la décision de revendre notre commerce. Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons appris que la seule raison de revendre un bureau de tabac avant trois années ne pouvait qu'être le décès ! L'un de nos collègues, qui s'était retrouvé atteint d'un cancer, avait dû maintenir son commerce ouvert malgré tous les protocoles médicaux qu'exigeait la maladie.

Cette réglementation démentielle nous vient de Napoléon qui a réglementé les traités de gérance des débits de tabac pour récompenser ses soldats blessés de retour de campagne, un beau geste à l'époque mais quelque peu liberticide aujourd'hui ! Nous reviendrons un peu plus tard sur Napoléon.

Nous avons donc tenu ce commerce durant exactement cinquante mois. La revente fut malgré tout fructueuse et nous avons pu acheter un terrain à bâtir dans le sud de la France, à Vergèze, en l'an 2000, notre souhait étant de descendre un peu plus au soleil. Nous avons découvert cette région grâce à mes parents qui y étaient eux-mêmes descendus en 1999 pour vivre une retraite plus ensoleillée. Ils avaient fait construire leur maison peu de temps avant que naisse leur petit-fils. Nous descendions chez mes parents quasiment chaque mois de juillet pour nous reposer et découvrir cette région du Languedoc-Roussillon. Lors de vacances, nous étions tombés sous le charme d'un beau terrain de mille mètres carrés sur lequel nous avons fait réaliser une belle villa de cent soixante mètres carrés avec piscine, jardin et terrasses au sud. La motivation de descendre avait été rendue facile par cette envie de sortir de notre petit trois pièces situé au-dessus de notre bar-tabac-loto-presse.

Lorsque, à l'automne 2002, nous sommes descendus dans le sud de la France, je m'étais précipité à trouver une

nouvelle piste professionnelle. Une idée de concept de photographie aérienne venue d'Espagne à l'époque et développée sous forme de franchise nous avait intéressés, mais cela n'a pas duré longtemps, pour de multiples raisons. Le vent du Languedoc-Roussillon et la conception du matériel ne nous permettait pas de l'utiliser à notre guise et quand les clients le souhaitaient, ce qui nous a rapidement convaincu de mettre un terme à cette nouvelle entreprise. Nous avons revendu – avec une perte financière – le matériel au franchiseur qui, souhaitant éviter une procédure, a alors préféré un bon arrangement plutôt qu'un mauvais procès. Il fallait donc trouver une autre activité pour subvenir aux besoins de notre petite famille. Géraldine a rapidement trouvé une trentaine d'heures hebdomadaires de services à la personne sur la commune, et de mon côté j'ai intégré une agence immobilière pour y découvrir l'immobilier commercial, dans la vente de commerces et tabacs dans un premier temps, puis les hôtels et les gîtes.

Nous avons terminé les travaux de la maison avec l'argent de la revente du bar-tabac et les enfants étaient tous les deux inscrits à la petite école de Vergèze, puis par la suite au collège qui se situait sur cette même commune. Cela n'a pas été aussi simple, la belle cage ne nourrit pas l'oiseau. Nous avions une belle maison mais au niveau professionnel Géraldine s'est vite lassée de ses heures de services à la personne et j'ai vite atteint mes objectifs sur les ventes immobilières professionnelles. J'ai alors pris la décision de changer d'agence et de me consacrer à la vente de terrains de camping. J'ai proposé à Géraldine de reprendre la vente des hôtels, ce qu'elle a fait et rapidement avec succès durant un an, mais ça ne lui convenait plus de travailler avec moi. Elle a donc choisi de retourner travailler dans le commerce, notamment dans la vente de meubles.

Notre couple battait de l'aile, il est difficile d'en exprimer les raisons. Malgré seize années de mariage, peut-être n'avions-nous pas tant d'atomes crochus que cela ? Ou peu de passions communes ? Trop de disputes parce que nous n'avions pas la même vision des choses au sujet de la famille ?

Mon fils, quelques mois avant son suicide, m'avait raconté que sa mère était retournée durant plusieurs mois chez ses parents au Portugal pour les aider et qu'elle en était revenue dépitée et suffisamment en colère pour ne plus leur parler. Il m'avait expliqué que sa mère, doutant de l'honnêteté de ses parents, avait quitté la pièce en laissant son téléphone en mode enregistreur et qu'ensuite elle avait entendu des conversations attristantes de la part de ses parents à son encontre. Lorsque nous étions mariés, je lui avais souvent dit que ses parents étaient bêtes et pouvaient être méchants à son encontre... Elle ne me croyait pas. Quelque années auparavant, elle s'était également fâchée avec son frère qui, soit dit en passant, a développé énormément de correspondances génétiques avec ses parents en terme d'abêtissement... Lors des funérailles de notre fils, Géraldine n'avait ni son frère, ni ses parents à ses côtés.

Chapitre 5

Le divorce et la garde alternée

Notre couple allait et venait de manière assez étrange. Avec le recul et plusieurs années de vie commune avec d'autres femmes, et notamment avec Sophie qui est devenue mon épouse, je dirais que le plus surprenant dans le couple que nous composions avec Géraldine était que tantôt elle était une femme amante, alors seul son mari comptait et ses enfants se retrouvaient un peu mis à l'écart, tantôt elle redevenait une maman qui cédait à tout et alors je devenais le père fouettard. Cela semblait similaire au comportement de sa propre mère avec son père si ce n'est que, contrairement à mon ex-beau-père, cela m'atteignait émotionnellement et que bien souvent cela se terminait en éclats de voix.

J'ai toujours pensé que le rôle d'un père ou d'une mère n'est pas de céder injustement pour satisfaire tous les désirs de nos enfants, mais que savoir dire non fait aussi partie de notre devoir parental car, si ce n'est pas nous qui mettons des limites à nos enfants, ce sera un jour la société qui le fera.

Je pense avoir été très patient avec Géraldine, je lui ai toujours été fidèle et jamais je ne lui ai souhaité de mal. Bien souvent, lors de nos disputes, elle terminait sa phrase par un :

« De toutes les façons nous n'avons qu'à divorcer ». Jusqu'au jour où ma réponse fut : « OK, tu as peut-être finalement raison, divorçons... » Et dès le lendemain Géraldine appelait notre amie notaire pour le lui expliquer et lui demander le déroulement des démarches. Lorsque j'ai annoncé à mes parents que nous avions pris conjointement la décision de divorcer à l'amiable, ma maman m'a fait une réflexion que je n'ai pas saisie de suite : « Ta femme ne veut pas divorcer, elle veut te faire plier ». Et elle a ajouté : « C'est toujours comme cela qu'elle a fonctionné avec

toi ». Je ne l'ai pas compris de suite, par contre après ma garde à vue au poste de gendarmerie j'ai fini par ouvrir les yeux !

En été 2007, nous avions prévu de recevoir un couple d'amis et leurs enfants. Comme nous avions pris la décision du divorce quelques jours plus tôt, Géraldine m'avait demandé d'appeler nos amis pour les informer que nous annulions leurs vacances chez nous mais je m'y étais opposé. Lorsque nos amis sont arrivés, l'ambiance était plus que moyenne, ma femme sortait, ne restait pas avec nous et avait même tenté d'entraîner la femme de mon ami sur ce terrain glissant. Nos amis, à qui j'avais expliqué que la décision de divorcer était commune, se sentaient relativement gênés.

Leur séjour terminé, le 10 août 2007 exactement, il y eut une scène plus importante que les autres. S'en est suivi un dépôt de plainte à mon encontre le lendemain à la gendarmerie.

J'en reprends avec précision les termes du procès-verbal d'audition de mon ex-femme :

« Je me présente à vous ce jour afin de porter plainte contre mon mari pour les violences dont j'ai été victime.

Je suis mariée depuis 16 ans avec ce monsieur et nous avons eu deux enfants qui sont âgés de 14 ans et 8 ans.

Nous avons entamé une procédure de divorce à l'amiable auprès de notre notaire le 12 juillet 2007.

Je précise que ce n'est pas la première fois que je suis victime de violences.

Ce n'est pas régulier mais ça lui arrive de péter un câble.

Il ne supporte pas les remarques que je peux lui faire et il se met systématiquement en colère.

Les derniers faits remontent au 9 juillet 2007 où il m'avait

poussé violemment mais je n'avais pas été blessée.

Je n'ai jamais reçu de coups de poings mais il m'a déjà mis des gifles.

Je précise lui en avoir mis une fois car il m'avait insultée en ces termes : "Salope".

Je n'en peux plus, la situation devient insupportable, il est actuellement en dépression et est sous traitement.

Il exerce la profession d'agent commercial.

Les faits se sont produits le vendredi 10 août 2007 vers 17h15.

Je me trouvais à mon domicile, il y avait mes deux enfants et mon mari qui ne boit pas d'alcool.

Je me trouvais dans la cuisine et je lui ai fait une remarque au sujet de ses amis qui étaient venus à la maison passer les vacances et étaient repartis en laissant la maison dans un état lamentable.

Je lui ai montré l'état de la brosse des toilettes qui était très sale, j'ai voulu la poser sur le comptoir mais malheureusement elle est tombée et a éclaboussé légèrement mon mari.

Suite à ça, il m'a poussée violemment avec ses deux mains et je suis tombée par terre devant ma fille aînée.

J'ai cogné ma tête sur le meuble de la cuisine et mon bras est venu claquer par terre.

Aujourd'hui je n'ai plus mal à la tête mais j'ai du mal à bouger mon bras gauche.

Une fois par terre je me suis mise à pleurer car j'avais très mal, tout en étant par terre, il me disait que je pouvais être contente et que j'allais pouvoir déposer plainte contre lui et demander une pension.

Je ne sais pas pourquoi il a appelé le 18 mais je lui ai dit que ce n'était pas la peine qu'ils se déplacent et que j'irai voir mon médecin, chose que j'ai fait tout de suite.

Mon médecin m'a délivré un certificat médical mentionnant « aucun ITT ».

Je vous remets ce certificat médical.

Ensuite je suis rentrée chez moi, j'ai pris mes enfants et nous sommes allés manger au McDonald's.

Ensuite la nuit s'est passée tranquillement.

Nous ne nous sommes pas adressé la parole.

Je porte plainte contre mon mari pour les faits relatés ci-dessus et reconnais avoir reçu l'attestation de dépôt de plainte.

Je n'ai plus rien à déclarer.

A Aimargues (30), le 11 août 2007 à 10h25 »

C'était un samedi, et en fin de matinée les gendarmes sont venus frapper à notre porte me notifiant ma convocation, précisant que si je ne me présentais pas ils reviendraient me chercher avec les menottes. J'ai alors prévenu ma fille que je passais rapidement à la gendarmerie et que je revenais de suite, c'est du moins ce que je pensais... Ce même 11 août à 14h00 je comparaissais devant les gendarmes à Vauvert (30). Voici mon audition extraite de mon procès-verbal de garde à vue:

« Tout d'abord je tiens à préciser que si je n'ai pas signé sous la première mention répondant à l'intitulé "notification de la mesure" c'est parce qu'il est indiqué que je suis placé en garde à vue pour violence conjugale et je conteste les faits.

Ma réaction de pousser mon épouse était défensive et a fait suite à un jet de balayette à toilettes.

Je suis marié avec Géraldine depuis le 29 juin 1991 et nous avons deux enfants âgés de 14 ans pour Laura et 8 ans pour Tony.

Depuis quelque temps notre couple rencontre des problèmes et nous avons entamé une procédure de divorce à l'amiable chez notre notaire.

Je précise qu'entrent en ligne de compte des sommes assez

considérables d'argent et que je souhaite obtenir une garde alternée.

Ces deux choses sont à l'origine du différend avec mon épouse. En effet après avoir été d'accord dans un premier temps sur le principe de la garde alternée, elle a changé d'avis.

Le notaire nous a fait savoir que compte tenu du contrat de mariage et d'une donation que j'ai eue en 1998 que le partage ne serait pas à 50%.

Hier vers 17h15 je me trouvais à la maison au téléphone avec ma tante, mon épouse a surpris la conversation téléphonique que j'avais et qui avait pour objet notre divorce et les problèmes qu'il engendrait pour les enfants.

Elle est entrée dans la pièce en me disant que de toute façon elle s'opposerait à la garde alternée, puis elle a continué à s'énerver sur le fait que des amis étaient venus à la maison et que notre maison était sale suite à leur passage.

Au moment où notre fille est entrée dans la cuisine mon épouse est arrivée avec la balayette à toilettes et me l'a jetée à la figure, contrairement à ce qu'elle indique elle ne l'a pas posé et celle-ci n'a pas glissé. C'est d'ailleurs ma fille qui a dû tout nettoyer.

Après avoir reçu l'objet en question j'étais bien sûr éclaboussé et je me suis levé. Elle s'est approchée de moi en colère et je l'ai repoussée.

Elle est tombée par terre et comme elle le dit je lui ai dit : « Tu vas pouvoir déposer plainte ». Voyant qu'elle se plaignait j'ai voulu appeler les pompiers mais elle a refusé leur intervention.

J'ai fait appel à notre médecin de famille qui m'a indiqué qu'il pouvait la recevoir. J'ai pris contact avec lui plus tard dans la soirée et il m'a rassuré sur l'état de santé de mon épouse.

Elle est revenue après avoir fait une radiographie et elle est partie avec les enfants manger.

Elle est revenue plus tard dans la soirée et nous ne nous sommes pas parlé.

Je tiens à préciser également que contrairement à ce qu'elle indique sur les faits du 9 juillet 2007 à aucun moment je ne l'ai poussée, mais je reconnais l'avoir insultée dans les termes qu'elle a évoqués et que suite à cela j'ai reçu une gifle.

A plusieurs reprises mon épouse m'a menacé de quitter la région avec les enfants et de retourner près de son frère dans l'Oise où nous étions avant d'arriver dans la région.

Je ne vois rien à ajouter sur les faits. Je reconnais l'avoir poussée hier mais c'était défensif car je ne tenais pas à recevoir à nouveau comme le 9 juillet une gifle.

A Vauvert (30), le 11 août 2007 à 15h30. »

Selon le nouveau code de procédure pénale, j'étais donc en garde à vue, placé en isolement dans une cellule. Comme j'avais refusé un avocat et simplement demandé à prévenir ma fille que je ne rentrerai pas de suite, le gendarme lui a téléphoné et, au fil de la discussion, lui a demandé de venir témoigner puisqu'elle avait assisté à la scène. Voici son audition en tant que témoin :

« Je prends connaissance de la raison pour laquelle mon audition est requise à savoir ma présence hier lorsqu'il y eut un problème entre mon père et ma mère.

Question : Que s'est-il passé ?

Réponse : En fait je me trouvais dans la cuisine, mon père était assis sur le tabouret au comptoir lorsque ma mère est sortie des toilettes avec la balayette et son pot.

Elle s'est adressée à mon père en lui disant : « Regarde à quel point ils sont crades » et a lancé le tout sur le comptoir, ce qui a eu pour effet de se renverser sur mon papa.

Question : Que s'est-il passé ensuite ?

Réponse : Papa s'est levé et comme maman avançait vers lui, il l'a repoussée ce qui l'a fait tomber.

Question : Ton papa s'est-il déjà montré violent avec ta mère ?

Réponse : Jamais devant moi et elle ne m'en a jamais parlé.

Elle m'a d'ailleurs toujours dit que si cela devait arriver elle partirait.

Spontanément : au mois de juillet j'ai assisté à une dispute entre mon père et ma mère. Mon père a insulté maman, elle a répondu également par des insultes et lui a donné une claque.

Question : Quelle a été la réaction de ton père suite à cette claque ?

Réponse : Il a dû être surpris car il n'a rien dit et comme j'étais à côté de lui, je lui ai demandé de ne pas répondre, ce qu'il a fait.

Question : Ton père a-t-il poussé ta mère ce jour-là ?

Réponse : Non.

A Vauvert (30), le 11 août 2007 à 17h00. »

A partir de ce moment-là, le gendarme a contacté le substitut du procureur de Nîmes en charge de la permanence et lui a exposé le résultat de son enquête. Monsieur le procureur de la République de Nîmes, en raison du comportement de la victime, a prescrit un classement sans suite.

Le 11 août 2007 à 17h45 il a été mis fin à ma garde à vue commencée le 11 Août à 14h00 soit 3 heures et 45 minutes. Dès le lundi matin je contactai une association de défense des pères qui se battaient pour faire reconnaître leurs droits pour la garde alternée. A cette époque nous n'étions que dix pour cent des pères à faire une telle démarche. Je leur ai demandé conseil, alors ils me communiquèrent les coordonnées d'une avocate à Nîmes, une femme extraordinaire, d'un professionnalisme exemplaire et j'ai alors demandé le divorce... J'avais ouvert les yeux... Ce n'était plus une procédure à l'amiable !

Un huissier est venu frapper à la porte de notre maison afin de signifier à Géraldine ma demande de divorce et sa convocation. Elle était furieuse en me demandant de quoi est-ce qu'il s'agissait. Je lui ai rappelé que c'était initialement ce qu'elle voulait. Nous sommes passés en conciliation devant le juge des affaires familiales le 1^{er} octobre 2007, le jour de son anniversaire. Je me souviens bien de la date puisqu'elle m'a dit, non sans fierté, que c'était le plus beau cadeau que je puisse lui faire pour ses trente-sept ans. Géraldine était en présence de sa première avocate et moi-même également bien évidemment. Nous étions tous assis face à madame la juge et la greffière était aussi une femme. Bref, j'étais le seul homme dans la pièce. J'en ai retenu que les femmes ont comme qualités supérieures à l'homme, entre autres, le discernement et la capacité de se juger entre elles.

S'en sont suivies les demandes de chacun et j'avoue avoir été satisfait du résultat car j'obtins quelques semaines après la garde alternée de mes enfants, mais aussi la garde du domicile conjugal. Géraldine se devait de quitter notre maison le 1^{er} décembre 2007 au plus tard. Elle eut des difficultés à trouver un logement, alors une dame d'un certain âge chez qui elle avait travaillé en service à la personne lui proposa gentiment un hébergement. Je lui laissai un peu plus de temps que ce que la juge avait demandé, soit une vingtaine de jours supplémentaires. Étonnamment, elle accepta de rester durant ces quelques semaines chez son soi-disant « mari violent » ! J'avais pris soin de dormir dans une autre pièce (le garage) et de ne pas rester seul avec elle sans témoin sur les conseils des gendarmes et de mon avocate.

Elle recommença d'ailleurs peu de temps après une autre

scène pour une histoire de clefs de voiture et se rendit de nouveau chez notre médecin de famille pour vouloir obtenir une ITT supérieure à la précédente. Le médecin, qui était une femme, refusa de la lui faire et me téléphona aussitôt pour me prévenir de cette nouvelle manigance. Je suis arrivé chez les gendarmes en premier pour déclarer la scène et elle s'y cassa le nez...

Peu avant Noël 2007, elle quitta donc notre maison, nous partageâmes les meubles. Pour la première semaine de garde alternée, comme je lui avais laissé prendre l'ameublement des chambres des enfants – ayant pour projet d'aller leur acheter du nouveau mobilier –, elle partit avec nos enfants. Ce fut pour moi un dur moment, seul, triste et déçu de cet échec. Je n'avais pas pris la décision de divorcer parce que j'avais une autre vie, mais simplement parce que la vie avec Géraldine était devenue un enfer. Nous possédions matériellement tout ce qu'il nous fallait, nous avions la chance d'avoir des enfants en pleine santé et malgré tout cela, rien n'allait jamais.

Chapitre 6

Chacun chez soi, le conflit continua et les enfants grandirent...

Pour un divorce qui se devait d'être au début à l'amiable et rapide, ce fut hélas tout le contraire. Ce qui m'a le plus attristé durant cette procédure, c'est la présence de nos enfants au milieu, de par leur garde alternée. Je ne remets pas en cause personnellement cette organisation, mais je la regrette pour mes enfants, aucun ne mérite d'endurer autant de bêtises de la part des adultes. Je me suis battu pour obtenir cette modalité de garde, ce combat-là ne fut pas difficile malgré les menaces précédentes, très vite les conclusions de l'avocate adverse répondirent à mes souhaits. Financièrement ce fut autre chose, la maison était estimée autour des 400 000 € et les locaux de notre bar-tabac à environ 160 000 €. Personnellement je souhaitais simplement pouvoir récupérer les 75 000 € de ma donation et partager le reste de nos biens avec Géraldine, mais manque de chance, elle se fit conseiller par une seconde avocate qui ne voyait pas du tout les choses comme cela... Ce qui semblait normal puisqu'elle se devait d'être bien meilleure que sa consœur précédente ! La procédure de divorce s'éternisa et j'eus droit à de nombreux coups bas.

Un jour, afin de prouver que j'avais un bon train de vie et que je devais apporter une prestation compensatoire importante, fut ajoutée au dossier par l'avocate de mon ex-femme une photocopie des étiquettes des valises pour un voyage au Sénégal que j'avais offert à mes enfants et à mes parents pour les fêtes de fin d'année. Nous avions fait la surprise à mon fils de passer chez ses grands-parents pour les saluer avant le départ en avion et il avait été étonné que ses grands-parents lui disent : « Allez hop ! On part avec vous, nous

aussi ! » La tête que fit Tony à cette annonce, je m'en souviens comme si c'était hier...

A contrario, des anecdotes « vaseuses et écœurantes », j'en ai des dizaines... Il était écrit dans les conclusions transmises au juge des affaires familiales que j'allais aussi bientôt hériter puisque mes parents étaient âgés. Ils sont encore de ce monde aujourd'hui. Tout ce qui pouvait m'atteindre pour me faire du mal fut utilisé, du moins je le pensais. Après seize ans de mariage et dix ans de bataille juridique, plus exactement dix longues années de procédures durant lesquelles Géraldine a essayé d'obtenir plus d'argent, le divorce fut prononcé en mai 2010. Elle y fit appel puis se ravisa quelques semaines plus tard. Je ne lui devais aucune pension alimentaire pour les enfants (elle me demandait plus de huit-cents euros par mois et par enfants en garde alternée !) et le juge lui accorda une prestation compensatoire de seize mille euros, soit environ quinze fois moins que ce qu'elle demandait par le biais de son avocate.

Durant la procédure de divorce, deux faits très importants me bouleversèrent particulièrement. Très rapidement, avant même que le divorce ne soit prononcé, notre fille a demandé à ne plus vivre en garde alternée. Elle a souhaité venir vivre chez moi, elle me disait essuyer constamment des reproches concernant son témoignage à la gendarmerie lors du dépôt de plainte pour violences conjugales. Sa mère lui reprochait d'avoir perdu la procédure devant le juge et d'avoir été priée de quitter la maison à cause de cela. Il est difficile pour une jeune fille en pleine adolescence de se voir accusée par sa maman de tels reproches. J'ai alors accepté la demande de ma fille. J'avais donc mon fils en garde alternée et ma fille en garde exclusive. Un week-end sur deux, elle devait selon le jugement prononcé

aller chez sa mère mais elle ne le voulait plus et sa mère n'insistait pas non plus.

Le deuxième fait important qui m'avait bouleversé à l'époque et qui me révulse encore aujourd'hui concerne mon fils. En mai 2010 je suis parti en moto en Corse avec des amis. Nous avons pris le ferry le samedi soir et avons atteint notre destination le dimanche matin. Nous avons nos billets de retour pour le dimanche suivant. Ma fille était restée chez moi à Vergèze ; ses grands-parents habitaient à deux cents mètres. Le dimanche soir, Laura entendit frapper à la porte. Il faisait déjà nuit, alors elle n'ouvrit pas. Dix minutes plus tard, cette même personne sonna chez mes parents au bout de la rue. Il s'agissait d'une jeune femme que mes parents connaissaient, elle travaillait comme préparatrice en pharmacie. En rentrant chez elle, elle avait vu un enfant en slip et chaussettes se cacher dans une haie pour ne pas être repéré par la voiture qui arrivait tous phares allumés. Il s'agissait de mon fils, il n'avait pas encore onze ans.

Aussitôt mes parents ont recueilli mon fils et ont appelé Laura, qui a aussitôt appelé sa mère. Cette dernière leur a demandé de venir récupérer les affaires d'école de Tony. Mes parents, qui avaient recueilli leur petit-fils en pleurs, ne voulaient pas le rendre à sa mère et mon fils ne voulait pas y retourner. J'ai demandé à mes parents de signaler la situation à la gendarmerie dès le lendemain et de faire constater par un médecin les douleurs dont se plaignait mon garçon.

Le médecin a écrit, le 10 mai 2010, soit le lendemain des faits : *« Je soussigné, certifie avoir examiné ce jour « Tony X » né le 2/06/1999 et avoir constaté suite de coups et blessures me dit-il : une douleur du sterno-cléido-mastoïdien gauche,*

hématome du bras gauche, hématome du genou gauche et du genou droit, traumatisme psychologique avec anxiété et pleurs ceci entraînant une ITT de 3 jours. »

N'ayant pas la possibilité de revenir de Corse dans l'immédiat, j'ai contacté mon avocate qui m'a dit d'aller porter plainte dès mon retour. Aux dires de mon fils, sa mère faisait « un transfert », selon mon avocate. Lors de la raclée qu'elle a mise à Tony, elle lui aurait dit : « Je me suis fait chier seize ans avec ton père ce n'est pas toi qui vas prendre le relais. » Mon fils avait refusé de ranger sa chambre sous prétexte que ce n'était pas lui qui l'avait mise en désordre, mais les enfants du compagnon de sa mère de l'époque. Sa mère est venue dans la chambre avec le sac poubelle de la cuisine et a jeté les jouets de mon fils dedans. Ce dernier aurait ensuite retourné le sac à ordures ménagères par terre dans la cuisine pour récupérer ses jouets et s'en serait suivie une raclée expliquant les traces de coups que le médecin a pu constater.

Le gendarme (spécialisé sur les maltraitances à enfants) qui a entendu mon fils puis sa mère a ouvert une enquête pour laquelle je me suis constitué partie civile en tant que représentant légal. Il m'a exposé les faits retenus lors de ma convocation en tant que témoin le dimanche suivant. Géraldine avait reconnu les faits en précisant lui avoir mis «une correction avec un chausson». Géraldine fut convoquée au tribunal correctionnel de Nîmes le 16 janvier 2012 pour l'infraction suivante : « Violence suivie d'incapacité n'excédant pas huit jours sur un mineur de moins de quinze ans par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime en l'espèce porté des coups à son fils Tony âgé de onze ans ayant entraîné trois jours d'ITT ».

Elle fut reconnue coupable des faits et le tribunal la

condamna à un emprisonnement délictuel de trois mois. Elle bénéficia d'un sursis à l'exécution de cette peine puisqu'elle n'avait pas eu d'antécédents. Justice rendue, je pensais que Géraldine aurait compris la leçon mais ce fut malheureusement complètement l'inverse qui se produisit.

Lorsqu'en 2012 j'ai rencontré la femme qui allait devenir ma seconde épouse, Sophie, elle avait la garde de ses enfants. Comme Tony était en garde alternée, elle a accepté de déménager pour venir vivre chez moi dans le Gard avec ses enfants (deux filles et un garçon). Nous nous retrouvions alors parfois à sept autour de la table ou pour partir en vacances. Notre loft à Calvisson était confortable, ma fille avait même son propre studio avec sa salle d'eau privative et sa kitchenette. Nous avions avec Sophie notre suite parentale et les quatre autres enfants se partageaient deux chambres : les deux filles de ma femme avaient leur chambre et les deux garçons la leur. Mon fils nous rejoignait une semaine sur deux et la moitié des vacances.

A plusieurs reprises j'ai ressenti de la jalousie de la part de ma fille à l'égard des filles de Sophie. Avec la plus grande, il n'a fallu que quelques jours de vacances pour qu'elles passent du statut de demi-sœurs à sœurs ennemies. Toutes deux avaient leurs torts respectifs et nous n'avions pas voulu avec Sophie rentrer dans leur guerre de jeunes filles. Les deux garçons se sont toujours superbement entendus, jamais il n'y a eu de conflit entre eux, jamais nous n'avons assisté à une dispute. Ils partageaient la même chambre une semaine sur deux mais c'était tout le temps la chambre des garçons, même quand mon fils n'était pas là.

Tony appréciait énormément Sophie et c'est toujours

récioproque : ma femme a perdu son beau-fils comme elle me le dit souvent et elle l'aimait parce qu'il était, malgré ses déboires, une belle personne. Elle a consacré plus de temps à aider mon fils dans les bêtises qu'il a pu faire qu'elle n'eut de patience de le faire pour les siens. Nous y reviendrons lorsque je vous parlerai de la drogue. Avec sa sœur, cela se passait normalement, elle qui était de plus de cinq ans son aînée. Ma fille fréquentait des copains plus âgés et, avec son permis de conduire et le véhicule que Papa avait offert, il était plus amusant pour elle de passer du temps avec ses amis qu'avec son petit frère. C'était donc en toute logique que Tony ait été plus proche de la petite dernière, ma petite fille de cœur, Agathe, qui avait deux ans de moins que lui. Ils ont ensuite toujours gardé cette relation de complicité, cette belle entente chaque fois qu'ils se voyaient. Ils étaient d'ailleurs ensemble une semaine avant le suicide de mon fils.

Au printemps 2014, nous avions prévu avec ma femme un beau voyage aux Etats-Unis, deux semaines pour découvrir l'Ouest américain. La semaine précédant notre voyage, mon fils était en garde chez sa mère. Le mercredi en fin d'après-midi sa mère me téléphona pour me dire : « Ton fils est chez les gendarmes à Vauvert, il s'est fait arrêter. » Je terminai aussitôt ce que j'étais en train de faire, prévins ma femme et filai en voiture au poste de gendarmerie situé à quelques minutes de la maison. Je connaissais l'endroit pour y avoir été « convié » quelques années auparavant.

Notre fils avait à peine quinze ans. Ce mercredi midi, il avait déjeuné avec deux copains chez sa mère et l'après-midi, les trois jeunes avaient eu l'idée complètement stupide d'aller fracturer et dégrader des voitures avec un grand couteau sur le parking de la gare de Vergèze. Manque de chance pour eux, un

jeune réserviste de la gendarmerie leur est tombé dessus et il a attrapé mon fils. Ce dernier en se retrouvant pris au piège l'a menacé avec le couteau. Quelques minutes plus tard, les renforts de gendarmerie étaient là et mon fils fut embarqué. En arrivant au poste, un gendarme commença, devant mon ex-femme, à me faire la leçon sur le rôle d'un père dans l'éducation d'un garçon. Je le remis gentiment en place en lui expliquant que les semaines où mon fils était chez moi j'assumais mon rôle de père mais qu'il m'était difficile d'agir lorsque notre enfant était chez sa mère, que nous avions une garde alternée et que ce n'était pas si simple. Je me souviens alors du comportement de Géraldine qui, avec un sourire, dit au gendarme : « Vous voyez ce n'est pas simple avec le père de mon fils. » Ensuite elle ajouta qu'elle avait été « condamnée pour une fessée avec un chausson » et que, depuis le jugement, elle ne pouvait plus avoir d'autorité sur notre fils.

Tony passa une nuit complète en garde à vue. La menace avec le couteau pesait juridiquement très lourd dans la balance. Le lendemain matin, je me rendis à la gendarmerie dès l'ouverture et je discutai avec un officier. Mon fils allait sortir dans la matinée, les gendarmes avaient demandé à sa mère de venir le chercher. Ce que me dit ensuite un gendarme me fit froid dans le dos : il m'expliqua que, malgré la garde à vue et la pression de la veille lors de l'arrestation mouvementée, Tony n'avait pas eu peur, à aucun moment il n'avait eu l'air intimidé. Selon l'expérience de cet officier de gendarmerie, cela était un mauvais présage et il me conseilla de redoubler d'attention en tant que père.

Pendant les quelques mois qui ont suivi, les manipulations maternelles n'ont pas cessé. Géraldine l'inscrit en pension dans une école de viticulture sur Nîmes sans même me

consulter. La rentrée scolaire avait lieu lors de notre semaine de garde et Sophie me proposa d'accompagner Tony pour son premier jour de cours dans ce nouvel établissement, l'idée étant de discuter et de comprendre le choix de mon enfant. Lorsqu'elle eut connaissance des conditions et de ce que pensait mon fils de cette nouvelle école, Sophie prit la décision de contacter le compagnon de Géraldine, puisque la conversation était impossible entre elle et moi. Son idée était judicieuse d'établir une relation entre les deux beaux-parents, dans l'intérêt de l'enfant. Son nouveau compagnon de l'époque passa en fin de semaine chercher Tony. Elle avait refait sa vie avec un viticulteur qui était maire d'un petit village gardois, une personne très gentille selon mon fils, un monsieur d'une petite quarantaine d'années qui n'avait pas eu d'enfant, sa femme étant très prématurément décédée de maladie.

Sophie lui demanda donc s'il était d'accord pour établir cette relation dans l'intérêt de l'enfant, il trouva l'idée bonne et nous informa qu'il allait en parler à sa compagne. Ma fille nous avait aussi informés que son petit frère faisait librement pousser du cannabis sur le balcon chez sa mère et ce fut également un sujet de discussion. Ce monsieur nous répondit qu'il était informé de cela mais qu'il s'agissait de petits plants, pas de grands. Avec Sophie, nous sommes restés scotchés par ses arguments, je me souviens lui avoir rétorqué qu'il n'y avait pas de taille réglementaire et que c'était le rôle des adultes d'interdire ce genre de bêtises venant d'un jeune de quinze ans ! D'autant plus qu'en tant que premier magistrat de sa petite commune, son rôle ne se limitait pas aux histoires de cantonniers et que c'était mon fils qu'il laissait faire ; il s'agissait pourtant d'actes illicites. Je l'ai revu lors des funérailles de mon enfant. Il m'a regardé tristement en biais sans venir me présenter ses condoléances, un manque de courage peut-être ?

Ou bien avait-il compris que son inaction de l'époque avait eu des conséquences ? La semaine après la prise de contact entre beaux-parents, nous avons eu pour consigne de récupérer mon fils au lycée afin qu'aucune rencontre ne puisse s'établir entre les beaux-parents. A partir de ce moment-là, nous dûmes faire face à un blocus total de la part de Géraldine.

Je reçus le 25 septembre 2014 un simple mail de mon fils qui me disait qu'il ne viendrait plus chez moi pour une durée indéterminée. Il a alors confié à sa sœur qu'il avait été emmené par sa mère chez un avocat. Pendant plusieurs mois nous n'avons plus eu de nouvelles de mon fils, qui ne me répondait pas lorsque j'essayais de le contacter, et sa mère non plus. Il ne vit ni sa sœur qui n'allait plus chez sa mère, ni ses grands-parents paternels dont il était si proche, ni ma femme et ses enfants. Bêtement, je pensais que Tony jouait de cette situation et je dis à mes proches que, puisqu'il ne nous répondait plus, c'était à lui de revenir vers nous et pas l'inverse. Tous ont respecté mon souhait... Mais je faisais alors une grosse erreur...

Pendant plusieurs mois nous n'avons plus eu de nouvelles et ce fut par le biais de l'éducatrice en charge de la procédure pour les dégradations sur les véhicules que je pus obtenir un nouveau contact avec mon fils avant qu'il ne passe devant le juge. Je rédigeai un courrier à l'attention de l'éducatrice qui organisa nos retrouvailles après en avoir discuté avec lui. Le soir-même, je l'emmenai chez ses grands-parents et nous comprîmes rapidement qu'il avait été instrumentalisé. J'espérais alors que tout le monde avait compris la leçon que je venais de comprendre... J'avais mes torts et je l'ai reconnu auprès de mon fils lors des nombreuses discussions que nous avons eues ensuite en Ardèche.

Quelque temps après, Ambre, la fille aînée de ma femme,

loua une chambre d'étudiante sur Nîmes et poursuivit ses études. Nous nous retrouvions avec les deux plus jeunes enfants de Sophie et mon fils une semaine sur deux. Ma fille, à peu près à la même période, passa son permis moto que je lui avais offert et rencontra le jeune homme qui allait partager quelques années de sa vie, une bonne personne qui était, et est toujours, moniteur moto-école. J'ai souvent plus donné raison à ce garçon qu'à ma propre fille. Il était gentil avec elle, attentionné et bien souvent le comportement autoritaire de ma fille envers lui m'attristait, mais c'était leur vie et nous n'étions qu'observateurs en tant que parents.

Après son passage durant quelques mois dans son lycée agricole, mon fils mit fin à sa scolarité. Sa mère venant de se séparer de son compagnon, mon fils se retrouvait sans maître de stage. Elle le réinscrivit dans un lycée pour viser le même diplôme que sa sœur, un bac professionnel dans la vente. Quelques jours à peine après son intégration nous recevions déjà des courriers d'absence. J'engageai une bonne discussion avec mon fils, durant laquelle je lui demandai ce qu'il aimerait réellement faire. Il me dit qu'un métier d'artisan, notamment en maçonnerie, lui plairait. Ce qui l'attirait était de créer, réaliser et se sentir satisfait du résultat de son travail. Nous avons alors discuté des exigences physiques d'un tel métier et il me persuada qu'il voulait le pratiquer.

Je lui fis confiance, sa mère aussi, et il nous prouva ses capacités et sa volonté. Très rapidement, il fut parmi les premiers de sa classe au lycée professionnel à proximité d'Alès, il était en internat et nous le vîmes heureux et épanoui. Il me demanda de jouer de mes relations pour lui trouver un maître de stage. Une entreprise située sur la commune de Calvisson, où je résidais dans le Gard, accepta de l'accueillir dans le cadre d'un contrat en alternance.

Dans sa dernière année de CAP, Tony rencontra quelques difficultés avec les enfants du patron de l'entreprise. Il m'expliqua qu'il allait mettre un terme à son contrat et qu'il allait retrouver un autre maître d'apprentissage. Un samedi matin, après sa semaine, il prit un rendez-vous avec le patron d'un de ses copains d'école et lui prouva en une matinée ses capacités et sa volonté. Il put dire au revoir à son premier maître d'apprentissage et passer avec succès son CAP en fin d'année. Son maître de stage lui proposa de rester et de faire un bac professionnel en alternance. Mon fils accepta, mais quelques mois plus tard l'entreprise déposa le bilan suite à des problèmes de gestion financière.

Mon fils mit fin à sa scolarité et prit alors la décision de se lancer en tant qu'auto-entrepreneur.

Il travaillait dans le Gard où il entreprit beaucoup de chantiers avec des particuliers et les complications qui vont avec. Il s'acheta un premier camion d'occasion, un peu limite en termes de conformité ; il travaillait beaucoup. Il était heureux et fier de son travail. Avec Justine, ma petite belle-fille qu'il avait rencontrée sur les bancs de l'école, ils s'installèrent ensemble. Tony appréciait le mode de vie des gens du voyage, milieu dont appartenait en partie la famille de Justine, il prit alors la décision d'acheter une caravane pour y vivre. Le problème était de trouver un terrain sur lequel l'installer. Je lui proposai de la stationner sur le terrain de mon loft à Calvisson durant une année. Avec Sophie, nous venions de déménager en Ardèche pour des raisons professionnelles et familiales.

Je vous ai parlé de ma fille qui avait suivi un cursus de bac professionnel commerce en alternance par le biais d'une entreprise de téléprospection basée sur Nîmes. Très vite, les

difficultés de ce travail l'on découragée. Lors d'un repas de famille chez ses grands-parents, elle s'en plaignit et expliqua qu'elle souhaitait arrêter. Mon père alors me demanda pourquoi est-ce que je ne prendrais pas ma fille en alternance dans mon agence commerciale ? Et bien évidemment j'acceptai. Après son bac professionnel elle me demanda de suivre un BTS force de vente en alternance, toujours avec moi, et j'acceptai à nouveau. Elle obtint ce diplôme. L'école était proche de Montpellier alors ma fille fut hébergée gracieusement chez ma demi-sœur et mon beau-frère pendant pratiquement trois années, au moins une semaine par mois. Ensuite, elle voulut poursuivre avec une licence en communication, toujours dans cette même école et toujours en alternance avec moi par le biais de mon entreprise.

Ce furent de bonnes années partagées, j'étais content de lui apprendre certaines compétences de mon travail et qu'elle puisse obtenir des diplômes supérieurs afin d'être plus indépendante professionnellement. Les pères sont souvent très féministes avec leurs filles !

Diplômes en poche, elle envoya quelques CV et eut un retour d'une concession Harley Davidson qui lui donna sa chance de travailler dans un milieu qu'elle affectionnait tout particulièrement, la moto. Elle avait effectué ses premiers stages, ainsi que son brevet, dans le milieu de la moto et elle revenait à ses premiers désirs. Cela dura une année avant qu'elle nous fasse part de difficultés rencontrées avec son patron. Je lui proposai alors de me rejoindre à nouveau pour travailler avec moi dans l'immobilier, ce qu'elle accepta.

Elle découvrit un peu plus le milieu du camping et un jour un propriétaire me proposa de lui racheter son affaire. Lors d'un

repas de famille, ma fille dit tout haut, aux personnes présentes, que ce serait pour elle « un rêve que de gérer un camping et de s'investir dans un tel projet familial ». A nouveau j'acceptai l'idée, mon souhait ayant toujours été d'aider mes enfants de mon vivant, comme mes parents avaient eu l'occasion de le faire, financièrement mais aussi par la transmission de savoir-faire. J'ai souvent dit que « mettre le pied à l'étrier permettait de lever la jambe plus haut que les autres » et c'est ce que j'ai toujours voulu pour mes enfants.

Le copain de Laura souhaitait, lui, trouver un autre travail que le monitorat, domaine dans lequel il excellait mais dont il pensait avoir fait le tour. Je proposais donc à mon futur gendre de venir travailler dans ce projet en tant que salarié. Il accepta. Ma fille était co-gérante de la société d'exploitation et actionnaire à cinquante pour cent sur l'immobilier pour lequel j'avais pris un important crédit de plusieurs centaines de milliers d'euros ; en quinze ans il était prévu qu'elle devienne propriétaire à cinquante pour cent.

Nous avons repris le camping en avril 2017. La première saison fut agréable, éprouvante pour le travail – une saison ça se mérite –, mais familialement agréable. Nous venions régulièrement avec Sophie et rencontrions souvent les parents de mon futur gendre. Ils étaient heureux pour les jeunes et fiers de les voir ainsi, mais ils n'étaient hélas pas au courant de tout. En fin de saison, mon comptable m'alerta sur une prise de rémunération plus importante que prévu par ma fille, à savoir du simple au double. Je lui en demandai la raison et elle m'expliqua qu'ils avaient des difficultés financières. Avec Sophie, nous fîmes rapidement le calcul et ne comprenions pas comment il était possible, en étant logés et sans charges d'électricité, d'eau, de téléphone, de véhicule, etc. qu'ils puissent rencontrer des

difficultés. Les rémunérations gérance, salariales et complément Assedic pour mon gendre représentaient environ deux-mille-cinq-cents euros par mois. Nous nous sommes interrogés en tant que parents sur les raisons qui faisaient qu'ils se retrouvaient dans une telle situation... et nous n'avons toujours pas la réponse...

L'hiver 2017-2018 fut tendu. En ce qui me concernait, je venais de perdre mon contrat d'agent commercial avec l'agence immobilière avec laquelle je travaillais depuis treize ans. Au même moment, ma fille venait de se rendre compte que dans un camping on ne travaillait pas que l'été, et que l'hiver était long en termes de distractions sans économies de côté.

Malgré tout, de beaux projets se précisaient, Laura et son compagnon prévoyaient de se marier, ils envisageaient une date en hiver puisqu'ils travaillaient en été. Après discussions, je leur proposai de profiter des ponts de mai et de prévenir tous les clients qu'il y aurait un mariage à cette date, de façon à ce qu'ils puissent se marier comme ils le souhaitaient : en moto avec tous leurs amis et familles. Ils pourraient ainsi tous séjourner dans le camping.

L'idée fut validée et la date réservée. Le maire de notre village fut informé de bloquer la date en mairie. Ma fille acheta sa robe de mariée et contrairement aux vieilles superstitions, elle se publia en la portant sur Facebook et tout allait bon train au niveau des préparatifs jusqu'au jour où...

Laura eut une discussion avec Sophie au cours de laquelle elle lui expliqua qu'elle était toujours amoureuse d'une ancienne relation, un homme marié qui avait deux enfants et qui était soi-disant prêt à divorcer pour elle. C'était un cataclysme, nous ne savions pas comment réagir, nous étions en avril, le

camping venait d'ouvrir, la saison s'annonçait et Laura me fit porter le chapeau concernant l'annulation de son mariage, car selon elle je n'aimais pas mon futur gendre. C'était un faux prétexte et j'en étais le responsable. Personnellement je pensais tout le contraire, que mon futur gendre méritait mieux que ma fille. Elle ne se comportait pas correctement avec lui. Pour anecdote, un soir de réveillon de Noël, le grand-père était allé ouvrir le portail aux jeunes lorsqu'il assista à une scène ubuesque : il vit ma fille gifler mon futur gendre parce qu'il venait de crier sur sa chienne. Mon père rentra dans sa maison choqué par la scène qui venait de se dérouler sous ses yeux.

Le mariage étant annulé, c'est donc moi qui portais le chapeau et je dis alors à Sophie que nous n'avions pas le choix, car si leur couple volait en éclat la gestion du camping pour la saison allait s'avérer compliquée. De plus, même si cela nous affectait pour notre gendre, il s'agissait de leur vie et pas de la nôtre. La haute saison fut compliquée. Ma fille me faisait la tête puisque je ne la soutenais pas ; mon gendre me tournait le dos parce qu'il pensait que je ne l'appréciais pas... L'ambiance n'était pas formidable. Ma fille devenait de plus en plus provocante à mon encontre. A aucun moment je ne cédai à ses caprices et à ses comportements. Nous avons même eu une altercation à la réception du camping où nous en sommes venus aux mains. Son insolence était permanente. Au fond de moi je connaissais les raisons de son agissement et de son manque de franchise vis-à-vis de son compagnon ; en tant qu'homme, père et beau-père, je ne pouvais cautionner son comportement.

Elle obtenait le soutien de ses amis à qui elle servait une version édulcorée des événements. La plupart d'entre eux étant des relations communes au couple, ils n'étaient bien évidemment pas informés du fait qu'elle trompait au fond d'elle-

même leur ami et que l'annulation de son mariage était liée à une ancienne coucherie. Il n'y a que son amie proche que j'ai toujours soupçonnée d'être au courant. C'est d'ailleurs avec cette dernière que Laura était retournée au garage que possédait son ancien flirt pour acheter une Volkswagen et qu'elle l'avait revu, c'est ce qu'elle avait dit à Sophie.

Après avoir quitté le camping fin octobre 2018, ma fille et mon ex-futur-gendre ne se sont jamais mariés et je pense qu'il n'a jamais connu la raison de l'annulation de leur mariage. Il aurait quitté ma fille quelque temps après, c'est ce qu'elle a dit à ses grands-parents. Malgré cela il est venu aux funérailles de mon fils, Sophie est allée lui faire la bise, il semblait surpris. C'était un jeune homme bien et nous pensons qu'il l'est toujours.

Fin 2018, nous nous sommes retrouvés avec Sophie à devoir prendre des décisions importantes. Laura et son compagnon avaient donc quitté le camping et personne n'était pressenti pour gérer la continuité du projet. Nous vivions dans le Gard et Sophie avait un très bon travail à responsabilités. Me concernant, j'étais en cours de procédure pour faire valoir mes droits suite à la rupture abusive de mon contrat d'agent commercial dont j'estimais être victime et qui me paralysait professionnellement pour retrouver un emploi dans le même secteur d'activité.

Ma femme eut une discussion avec Laura avant qu'elle ne parte, au cours de laquelle elle lui exprima son ressenti en lui rappelant que j'avais dû m'endetter de manière très importante et que son comportement risquait de me mettre dans une situation très compliquée à bientôt cinquante ans. Laura lui répondit qu'elle s'en fichait et que de toute façon, sans sa présence au camping, l'entreprise allait déposer le bilan.

Sophie prit alors la décision de donner sa démission et de me rejoindre dans la gestion de l'entreprise. Cela entraîna d'importants bouleversements familiaux puisque deux des enfants de Sophie étaient encore jeunes. Tout juste majeur, Thomas prit la décision de rester à Nîmes et d'y poursuivre ses études.

Enfant il voulait devenir pompier professionnel, il l'est devenu récemment, à force de persévérance et de travail. Sa petite dernière, quant à elle, malgré un amoureux dans le Gard, a dû nous suivre parce qu'elle était trop jeune. Malgré cette jeunesse, elle nous a soutenus dans ce projet en nous disant que cela pouvait se transformer en une belle histoire, que l'Ardèche et le camping étaient de beaux endroits et aussi que la vie ne pouvait y être que mieux, au regard du rythme professionnel très soutenu de sa mère.

Nous avons donc déménagé tous les trois et Agathe commença sa rentrée scolaire seule, le temps de la rejoindre sur place. La cohabitation étant devenue impossible avec ma fille, nous devions attendre son départ pour envisager de nous installer au camping. Nous arrivâmes définitivement dès qu'ils furent partis, fin octobre 2018. Nous avons alors continué et repris l'affaire en main, les travaux et la préparation de la saison 2019. Celle-ci se passa bien, beaucoup d'amis et de la famille passèrent nous voir pour découvrir le lieu magique où nous nous étions installés, il est vrai un peu par obligation. Cela nous motiva, et dès l'automne 2019 nous entreprenions d'importants travaux dans le camping en rénovant intégralement la vieille piscine.

Le pisciniste avec qui nous étions en relation pour ce chantier nous expliqua qu'il avait juste un problème de maçon et

que si nous en connaissions un, ce serait idéal qu'il puisse travailler avec lui sur ce chantier. Nous avons alors pensé à mon fils qui venait tout juste de créer son entreprise. Ce fut un chantier très important qui dura tout l'hiver. Mon fils travailla sur la piscine et réalisa de très belles choses, j'étais un père rempli de fierté... Avec Sophie nous faisons les manœuvres, à cinquante ans ce n'était pas simple, mais ce furent de magnifiques moments partagés.

Ce fut lors de ces travaux que Tony nous dit qu'il avait une nouvelle à nous annoncer et que nous ferions mieux de nous asseoir... Nous allions devenir grands-parents ! Sa petite amoureuse des bancs d'école allait devenir maman et mon fils papa. Quelle claque ce jour-là ! Mais quel bonheur !

En parallèle des travaux de la piscine, nous avons commencé à viabiliser une vingtaine de parcelles pour l'implantation des mobil-homes. Nous avons proposé à Tony de se joindre à nous pour ces chantiers également. Et nous voilà tous ensemble à réaliser la première phase de ce nouveau projet. Au printemps 2020, comme tout le monde, nous nous retrouvâmes confinés. Sophie exécuta alors un aller-retour le lundi après-midi jusque dans le Gard pour ramener la future maman de mon petit-fils en Ardèche avec nous. Quitte à ce que nous soyons confinés, autant l'être ensemble dans un espace de deux hectares, en famille, tout en continuant nos travaux.

En juin, quand nous eûmes le droit de rouvrir, nos travaux étaient finis, et quel magnifique résultat ! L'espace piscine suscita l'admiration de beaucoup de personnes et j'étais fier de pouvoir dire que c'était mon fils qui en était l'artisan maçon. Le pisciniste lui proposa de collaborer sur quelques chantiers, alors Tony prit la décision de monter vivre en Ardèche avec Justine,

sa compagne. Mon petit-fils naquit le 8 juillet 2020. Avec Tony, nous procédions à des visites pour essayer de leur trouver une maison à acheter et à rénover comme il savait le faire de par sa profession. Fils et père, ensemble, nous avons trouvé une petite maison sur Privas et mon fils commença les travaux de rénovation de leur futur foyer. Cette maison aurait dû devenir la maison du bonheur, mais ce ne fut hélas pas le cas...

Chapitre 7

La drogue

Je me suis toujours demandé comment ma fille se retrouvait souvent juste sur le plan financier... Pendant plusieurs années elle n'a jamais acheté aucun de ses véhicules : trois voitures et une moto que je lui ai successivement offertes. Je me faisais plaisir en lui faisant plaisir, j'aurais pu dépenser tout cet argent pour moi, mais cela me comblait tout autant qu'elle... Je n'ai aucun regret à l'avoir fait. Idem pour ses permis de conduire. Elle ne payait pas de loyer ni de participation pour le logement qu'elle occupait bien après sa majorité. Elle suivait une scolarité en alternance, elle percevait donc un revenu et n'a jamais eu besoin de petits boulots pour rembourser un quelconque prêt étudiant. Malgré cela, en fin de mois, elle était souvent à la ramasse...

Lorsque j'ai voulu rétablir l'équivalence de ce que j'avais donné à Laura pour attribuer la même somme à mon fils, j'avais calculé que depuis ses dix-huit ans je lui avais offert plus de 23 500 € de voitures, moto et permis, sans compter le voyage aux États-Unis pour le mariage d'une copine. Nous n'avons jamais réussi à nous expliquer pourquoi elle avait autant de problèmes à finir ses mois.

Un jour, aux alentours de 2017, elle m'avoua qu'elle avait eu une période, peu après ses dix-huit ans, durant laquelle elle traînait avec des jeunes de Nîmes et Vergèze et qu'elle avait consommé de la cocaïne. Elle m'avait dit avoir pris conscience du danger suite à des débuts de problèmes dentaires et gingivaux, et ajouta qu'elle avait totalement arrêté sa consommation et qu'elle ne recommencerait plus. Elle ne fréquentait plus ces personnes et cela ne se reproduirait plus.

Je lui avais fait confiance... Encore ...

Lorsqu'elle m'avait averti que Tony faisait pousser ses plants de cannabis chez leur mère, j'avais aussitôt été rassuré qu'elle ne partage pas ses choix et sa vision des choses. Elle avait à cette époque endossé son rôle de grande sœur. Arrivé à sa majorité, Tony ne se cachait pas de sa consommation soi-disant « récréative » de cannabis, qu'il achetait ou qu'il continuait de faire pousser. Il estimait que, de la même manière que nous pouvions déguster entre amis une bouteille de vin, il éprouvait le même plaisir avec un joint. Nous avons souvent eu des échanges à ce sujet ; je ne partageais pas sa vision des choses. Selon moi, il n'y a jamais eu de règlement de comptes entre viticulteurs à la kalachnikov et partager un apéritif entre adultes n'engendre pas les mêmes dégâts sur le cerveau que la consommation de stupéfiants chez les mineurs. Malheureusement, sa vision à lui était complètement différente, il s'intéressait et se documentait sur les produits stupéfiants existants et souvent lors d'une conversation il nous ressortait ce qu'il avait lu ou vu sur Internet. Cela lui permettait de toujours apporter une justification à ses actes.

Avec Sophie, nous avons souvent eu des conversations avec lui au cours desquelles nous avons essayé de le convaincre d'arrêter sa consommation. Par la suite, il adopta un autre comportement envers nous : il nous disait que sa consommation n'était que du CBD et qu'il avait arrêté les autres substances mais il n'en était rien, au contraire, nous ne l'avons compris que trop tard et les langues se sont déliées après sa mort...

Sur Privas, il fut entraîné à la découverte de la cocaïne par quelques personnes ayant pignon sur rue, non pas des

« racailles de quartiers », comme nos politiciens savent les nommer devant les caméras, non, de « bons pères et de bonnes mères de famille », commerçants ou artisans qui consomment d'une manière qu'ils estiment « récréative » ces drogues qui auparavant étaient l'apanage de l'élite du *show-business*. Ces consommateurs ont permis l'émergence d'une nouvelle clientèle et, bien évidemment, lorsqu'il y a un marché il y a des fournisseurs. Ce passage de la drogue dite « douce » à la démocratisation de cette drogue « dure » s'est réalisé très rapidement grâce à ces nouveaux consommateurs.

Le petit fumeur de joints des années 80 est devenu *has-been*. Aujourd'hui, pour exister dans une certaine société qui se veut « branchée », voire une société se vantant d'une réussite sociale, il faut avoir déjà pris sa petite ligne de coke. Des gens aisés, commerçants, chefs d'entreprises, hauts salaires, privés, fonctionnaires et même des hommes politiques s'envoient leur petite ligne le week-end ou la semaine de la même manière qu'auparavant nous ouvrons une bonne bouteille de vin. Si en plus tu coupes ta ligne avec une carte *gold* ou *black*, alors cela devient le summum de la distinction sociale !

Ce que j'écris, beaucoup le savent déjà et beaucoup de personnes me l'ont témoigné lorsque mon fils s'est suicidé. Privas n'est pas une grande ville et beaucoup de choses se savent et se font aux yeux de tout le monde... Au début du témoignage, je vous parlais d'un restaurateur de Privas qui m'avait annoncé au téléphone la mort de mon enfant. Les langues se sont déliées après la mort de Tony, c'est cette personne qui a fait découvrir à mon fils la cocaïne. Ce restaurateur, qui était lui-même consommateur dans un premier temps, est devenu, comme beaucoup, dealer. Un cheminement naturel afin de se payer son propre poison. Je suis passé le voir

à plusieurs reprises afin d'en discuter entre « papas », mais sa lâcheté et des excuses vides de sens ont toujours coupé court à notre discussion. Je ne lui souhaite pas que ses enfants croisent un jour la route d'une personne comme leur père.

Ce côté « hollywoodien » de la consommation de drogues dures est bien entendu inspiré par les séries à succès et par une certaine banalisation des dégâts futurs et collatéraux. Le débat pour la légalisation du cannabis prend même sa place dans les programmes de certains politiciens qui, sans même connaître la problématique pour l'avoir vécu comme nous l'avons vécu, se permettent des récupérations électoralistes sur un sujet de santé aussi grave.

Au siècle dernier, on donnait bien de l'alcool aux enfants dans les cantines ! Si aujourd'hui un politicien proposait de rétablir cette pratique, il passerait pour un fou ou un provocateur. Autoriser les drogues douces serait une solution selon certains pour lutter contre les drogues dures et le narcotrafic. Il n'en est rien : une légalisation entraînerait malgré tout un marché parallèle, preuve en est avec les cigarettes de contrebande. A partir du moment où le consommateur y voit un intérêt financier, le marché parallèle se crée, alors ouvrir la boîte de Pandore en donnant un accès facile, puisque légal, à ces substances, permettra aussi à de nouveaux consommateurs de les essayer...

J'ai du mal à comprendre que cela puisse permettre de résoudre ce grave problème de santé publique.

Aujourd'hui, nous bénéficions d'un recul d'une dizaine d'années, notamment dans des États américains qui ont légalisé la vente libre de cannabis : les résultats parlent d'eux-mêmes.

Une récente étude a démontré les effets néfastes, surtout chez les jeunes ; des effets néfastes et surtout irréversibles. Même en France, des médecins ont alerté et ont prouvé les effets dangereux et délétères de ces drogues « douces » – « douces » parce que, contrairement aux drogues « dures », elles n'entraînent pas de mort par overdose.

La consommation de cannabis et donc de THC¹ influence aussi selon de nombreuses études le risque de déclenchement de la schizophrénie. La consommation de THC au cours de l'adolescence, au moment où le cerveau est en plein remaniement, perturbe notamment la formation de structures neuronales nécessaires à la mémorisation et à la projection dans l'avenir.

Le taux présent de THC est aussi responsable de ces constatations alarmantes :

- Depuis 2000, les taux sont plus concentrés : de quelques pour cent avant 2000, à plus de treize pour cent aujourd'hui.
- Entre 2006 et 2015, au Canada, les hospitalisations pour épisodes psychotiques associés au cannabis ont triplé.

Les vertus soi-disant antidépressives ou anxiolytiques du cannabis sont, elles aussi, des idées complètement dépourvues de fondements. Bien au contraire, le THC fait illusion sur le moment et on sait qu'il aggrave ces maladies sur le long terme. La consommation de cannabis peut aussi faciliter le basculement vers de nouvelles drogues. La curiosité, le fait de

¹ Tétrahydrocannabinol : principale molécule active du cannabis.

se croire capable d'en maîtriser ses effets et la capacité ou non à céder à l'incitation sont autant d'inconnues qui pourraient mener un jour à la dépendance. C'est selon beaucoup de personnes un risque et pour d'autres un business lucratif. Légaliser le cannabis en pensant que cela diminuera la consommation de drogues dures reviendrait à supprimer toutes les limitations de vitesse sur les routes en étant persuadé que cela diminuera les excès de vitesse.

Chapitre 8

Le suicide de mon fils et ses funérailles

Le suicide de mon fils... J'aurais tout aussi bien pu intituler ce chapitre :

Son papa a perdu son fils;

Sa maman a perdu son fils;

Sa sœur (ma fille) a perdu son frère;

Les grands-parents ont perdu leur petit-fils;

Ma femme a perdu son fils de cœur

Son frère et ses sœurs de cœur ont perdu leur frère de cœur;

Ma petite belle-fille a perdu le papa de son fils et son ex-compagnon;

Mon petit-fils a perdu son père;

Ses amis ont perdu un ami.

Personne n'a le monopole de la douleur et le respect du chagrin de tous est la seule règle que l'on se doit d'appliquer si l'on a un tant soit peu d'amour pour les autres et pas uniquement pour soi-même.

Le mardi 27 juin 2023 en soirée j'apprenais le décès de mon fils. Il s'était suicidé la veille, le lundi 26 juin 2023, il avait vingt-quatre ans et vingt-quatre jours... Mes amis motards m'ayant empêché de partir le soir même, je suis monté sur ma moto le mercredi vers cinq heures du matin. Je pense que je me souviendrai tout le restant de ma vie de ce ressenti, un cauchemar éveillé, un sentiment inexplicable au fond de moi, un mélange de douleur, de tristesse de colère et de gâchis... Et des questions, beaucoup de questions, certaines pour lesquelles je n'aurai jamais de réponses et d'autres pour lesquelles j'aurais préféré ne pas en avoir... Mais on ne choisit

pas la vie, on la vit tout simplement et parfois très difficilement.

J'ai roulé six heures en continu, m'arrêtant juste pour prendre de l'essence et rassurer ma femme au téléphone sur mon retour en sécurité, mais je lui mentais... J'ai pleuré en roulant, énormément pleuré, je ne me rappelais plus de cette sensation, cela ne m'était pas arrivé depuis très longtemps... Je roulais la visière ouverte afin que le vent me sèche le visage. Lorsque je m'arrêtais dans une station-service, les personnes ne comprenaient pas, ils me regardaient et ne comprenaient pas... Mes années d'expérience en moto m'ont permis de rentrer, par automatisme je pense.

Depuis ce jour funeste, je ne me déplace quasiment plus en moto, au risque de raviver trop de souvenirs de ce moment. La moto avec laquelle je suis revenu, nous étions allés la chercher ensemble avec mon fils et mon beau-fils lorsque le concessionnaire l'avait réceptionnée. C'est un moment que nous avons immortalisé avec quelques photos, dont une de Tony sur ma moto, il souhaitait également passer son permis.

Je suis arrivé en Ardèche vers midi et je me suis rendu directement près de Privas où vivent mes parents. Sophie et Agathe étaient présentes et nos larmes se sont unies. Ma femme m'a tout d'abord expliqué pourquoi elle ne m'avait pas prévenu dès le mardi midi, heure à laquelle les deux policiers étaient venus lui annoncer la mort de mon fils. Sur les conseils des policiers, qui sont avant tout présents pour nous protéger, Sophie ne m'avait volontairement pas annoncé la nouvelle au téléphone et elle attendait que je rentre le mercredi pour me le dire de vive voix. Après leur passage, elle était allée prévenir mes parents du décès de leur petit-fils.

L'un des policiers m'avait laissé un numéro téléphone pour le contacter et quelle ne fut pas ma surprise dès le mercredi après-midi : l'enquête était clôturée et il n'avait pas besoin de me rencontrer, ils avaient entendu Géraldine, Laura et Justine, la maman de mon petit-fils. Pour la police, l'enquête était résolue : mon fils s'était suicidé chez lui par arme à feu, les motifs selon les dires du policier étant qu'il rencontrait des problèmes avec son travail, les travaux de sa maison et sa rupture... C'est ce que ce policier m'annonça au téléphone...

Sophie me raconta ce qu'elle avait vécu après que les policiers soient passés lui annoncer la mort de mon fils. Beaucoup de réponses à mes questions commencèrent à arriver... Et le cauchemar continua. Les policiers lui dirent que le lundi soir, Géraldine, n'ayant pas réussi à joindre notre fils au téléphone, serait venue en Ardèche pour le voir. Celui-ci n'aurait pas répondu alors qu'elle se trouvait à la porte de son domicile. La maison étant fermée de l'intérieur, sa mère aurait téléphoné aux pompiers qui eux-mêmes auraient appelé la police pour fracturer la porte. C'est ainsi qu'ils auraient découvert mon fils. Ma fille, contactée par sa mère, serait venue également d'Avignon avec son compagnon ainsi qu'un ami de mon fils. Laura et Géraldine ont alors, toujours selon le policier, demandé à ce que la famille paternelle ne soit pas prévenue du suicide.

Le mardi après-midi, ma maman a téléphoné à sa petite-fille pour lui demander les raisons de ses agissements. La réponse de ma fille à sa grand-mère fut brève : « Tu me déranges alors que je suis avec ma mère en train de choisir le cercueil de mon petit frère. »

Sophie et ma mère se sont rendues aux pompes funèbres de Privas dès le mardi soir, mais elles étaient déjà

fermées. Elles y sont retournées le mercredi matin avec Agathe pour se renseigner, n'ayant pu avoir de réponses par le côté maternel quant à l'organisation des funérailles de mon fils. Le discours aux pompes funèbres fut le même que celui des policiers. Les documents pour les funérailles avaient été signés par Géraldine. Les consignes étaient d'écarter la famille paternelle de l'organisation, mais aussi de lui interdire d'être présente aux funérailles. Sophie appela le policier en charge de l'enquête qui expliqua au conseiller funéraire qu'aucune loi ne pouvait interdire à un père et sa famille d'être présents aux funérailles de son fils. Je vous laisse imaginer le ressenti d'une grand-mère de quatre-vingt ans, d'une belle-mère aimante et d'une sœur de cœur...

Le conseiller funéraire , compatissant, a aussitôt téléphoné à ma fille pour lui expliquer qu'il était impossible d'interdire notre présence et nous a informés du déroulement des obsèques selon les seules volontés de la famille maternelle, plus précisément celles de Géraldine et de Laura. Il n'y avait ni recueillement possible en chambre funéraire, ni fleurs, ni cérémonie religieuse, ni présence autre que la famille, ni aucune publication. Seule une crémation était prévue le lundi à 14 heures.

La mise en bière fut réalisée le matin même de la crémation. Nous eûmes la possibilité, avec mes parents, ma femme et des amies proches, de nous recueillir sur le cercueil fermé de mon fils grâce à la bienveillance d'une personne qui nous informa... Je l'en remercie encore.

Une personne de Privas nous fit passer copie d'un message publié par ma fille sur un réseau social :

« C'est avec une tristesse indescriptible que je vous écris ces

*mots,
aujourd'hui, mon petit frère Tony a décidé de nous quitter.
La cérémonie d'adieu aura lieu ce lundi 3 juillet à 14h00 au
crématorium de Montélimar.
J'ai besoin de vous pour réunir un maximum de monde pour cet
hommage, montrons-lui qu'il est dans notre cœur à tous.
Votre présence peut être aussi d'un énorme soutien pour moi.
Je vous en remercie.
Mon frère détestait s'habiller en noir, alors je compte sur vous
pour des tenues hautes en couleurs, avec des rires et de la
musique, à son image.
Prenez soin de vous et des personnes qui vous sont chères. »*

C'était le contraire de ce qui avait été demandé aux pompes funèbres... Je ne voulais pas interférer sur le déroulement des funérailles mais je pensais que de nombreuses personnes auraient souhaité rendre hommage par leur présence alors je fis effectuer une parution dans *Le Dauphiné libéré*.

Beaucoup de personnes vinrent accompagner mon fils, il avait fait énormément de connaissances depuis son arrivée en Ardèche, de nombreux amis et membres de la famille étaient venus de loin. Nous avons reçu beaucoup de soutien et de messages écrits, les clients du camping qui connaissaient mon fils pour nous avoir vus travailler en famille depuis plus de trois ans ont été extrêmement présents et ont réalisé une collecte avec nos amis du moto-club pour mon petit-fils. Des collègues de la profession, des relations professionnelles et amicales nous ont également apporté leur soutien.

C'est triste qu'il faille de mauvais moments parfois pour que les gens s'assagissent. Pas tous les gens hélas, mais une grande majorité ont beaucoup d'empathie dans des moments

comme cela, la perte d'un enfant n'étant pas dans la logique de la vie.

Le lundi arriva rapidement. Après nous être recueillis à Privas sur le cercueil de mon fils nous partîmes à Montélimar. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons été surpris de voir autant de personnes qui attendaient devant la porte du crématorium. Ma fille était présente à l'entrée et opérait « un tri sélectif » :

« – Vous êtes qui ? Demandait-elle.

– Des clients du camping qui connaissaient Tony.»

Et ma fille de leur répondre : « Vous ne pouvez pas entrer, c'est réservé uniquement à la famille et à ses amis.»

Nous sommes allés voir la dame très professionnelle du crématorium afin de lui donner des photos et les textes qui devaient être lus. Elle nous a dit avoir été prévenue par les pompes funèbres de Privas de la difficulté de la situation. Elle nous a demandé de rentrer par une autre porte que la famille maternelle, en nous prévenant que cette entrée nous ferait arriver directement devant le cercueil de mon fils ; j'accompagnais mes parents, âgés de quatre-vingt et quatre-vingt-douze ans. Nos amis et proches étaient tous autour de nous, je les en remercie encore...

La cérémonie commença et les textes furent lus par la maîtresse de cérémonie du crématorium. Elle nous avait prévenus qu'elle lirait les textes seule afin d'éviter tout risque d'altercation comme le craignaient les pompes funèbres.

Le cauchemar continuait, beaucoup de personnes furent confrontées au regard noir de ma fille, à l'instar de ses grands-parents qu'elle n'est même pas venue voir. Son compagnon

était aussi présent, il avait été reçu par les grands-parents à de multiples reprises mais il n'eut même pas le respect ni le courage de venir les saluer. Nous savions depuis quelques jours que notre présence n'était pas souhaitée et nous le ressentions. Géraldine et Laura n'avaient pas pu nous exclure des obsèques, donc elles nous ignoraient. Ma fille m'a juste regardé en riant lorsque la dame du crématorium a lu le texte que j'avais écrit pour mon fils :

« Mon fils, le 2 juin 1999 je m'en souviens comme si c'était hier, je me rappelle le stress qui s'est emparé de moi afin de rejoindre l'hôpital de Senlis, étant arrivé à temps, j'ai même eu la chance de pouvoir assister à ton arrivée, c'est un moment qui restera gravé dans ma mémoire...

En juillet 2020, vous résidiez avec ta femme dans notre camping, tu es venu nous réveiller afin de nous dire qu'elle commençait à accoucher, vous aviez préparé son sac et je t'avoue avoir énormément ri au fond de moi, je te voyais hyper stressé comme j'avais pu l'être vingt-et-un ans auparavant...

Je t'ai proposé de vous suivre jusqu'à l'hôpital de Valence des fois que ton fourgon tombe en panne et tu m'as dit que c'était une bonne idée et nous sommes partis en convoi...

Je vous suivais en me disant que j'allais être grand-père pour la première fois.

Quel bonheur... J'ai eu la chance de le vivre avec toi...

En 2019 nous avons pris la décision de refaire les travaux à la piscine du camping, le pisciniste m'avait demandé si je connaissais un maçon afin de réaliser une partie du chantier.

Je n'en connaissais qu'un et c'était toi, tu venais peu de temps avant de te mettre à ton compte.

Nous devions avoir quelques jours de travail sur ce chantier et puis de fil en aiguille on a décidé de refaire les margelles puis les terrasses et en finalité tu es resté six mois à travailler avec

nous...

Du bonheur pour moi que d'avoir découvert un homme qui se cachait dans le corps de mon enfant, un homme capable de décider, de réaliser, de me contredire, j'avoue qu'avec mon caractère à la con il faut avoir les bons mots pour me contredire mais tu y arrivais, tu y arrivais et nous avons ensemble avec le travail également d'autres personnes réalisé de magnifiques choses dans ce camping.

Ensuite tu as décidé de venir t'installer en Ardèche et de développer ton entreprise, «NOM DE FAMILLE Maçonnerie».

Il était fier ton papa de te voir mettre le nom que nous a donné ton grand-père sur ton camion.

Tu as su être reconnu dans ton travail par beaucoup de professionnels, beaucoup sont d'ailleurs présents aujourd'hui pour t'accompagner.

Parce qu'ils aimaient la personne que tu étais professionnellement mais aussi et surtout humainement.

Afin d'aider à préparer cet hommage j'ai recherché des photos, j'en ai retrouvé plus de cinq-cent-soixante-dix ! Cinq-cent-soixante-dix moments immortalisés à jamais...

Mais tu sais mon fils, là où dans mon malheur j'ai de la chance, c'est que je vis et je travaille dans un lieu où j'ai eu la chance de passer un temps infini avec toi. Pas un seul endroit du camping n'a été réalisé sans que nous y ayons travaillé ou réfléchi ensemble.

C'est ce qui me reste aujourd'hui, des souvenirs, mais j'en ai plein, plein de bons souvenirs ... Il y a quelques semaines ton comportement a énormément changé, je ne te reconnaissais plus vraiment, tu n'étais plus le même, tes réactions et tes mots ont brutalement changé à mon égard, j'en ai discuté avec beaucoup de monde et personne ne m'a apporté de solution parce que personne ne connaissait tes vraies raisons, j'étais inquiet et nous avons essayé avec ma femme, ta sœur de cœur

*et tes grands-parents de comprendre pourquoi ce volte-face ?
Tu ne trouvais pas les bons mots pour nous expliquer et je n'ai
certainement pas su trouver les bonnes questions pour
t'interroger, j'étais très inquiet...*

*Je fus rassuré le 18 juin dernier lorsque j'ai reçu ton petit texto
pour me souhaiter une bonne fête des pères, j'ai enfin eu une
lueur d'espoir, j'ai répondu à ton message avec des questions et
des mots aimants et ce fut notre dernier échange... J'aurais
souhaité que cette lueur se transforme en un grand soleil mais
tu en as décidé autrement...*

*Je te fais promesse mon fils d'être présent pour ton fils et sa
maman, je serai là pour eux.*

Ton Papa qui t'aime...»

A la lecture de ce texte ma fille me regardait et riait, je
m'en souviens et je m'en souviendrai tout le restant de ma vie...

Je me souviendrai aussi, et je ne serai pas le seul, du
comportement de ma fille et de ses amis présents, des «
teufeurs » comme ils se surnomment eux-mêmes. Lorsque les
textes furent lus, de la musique fut passée, d'un genre que mon
fils appréciait peut-être, mais pas vraiment de circonstance ...

Ma fille se mit alors à suivre le rythme en tapant sur son banc et
demanda à ses amis de faire la même chose, une véritable
« teuf » aux funérailles de mon fils, « une salle et deux
ambiances » comme beaucoup de personnes présentes ont pu
me le faire remarquer plusieurs fois après.

Les gens étaient gênés pour la plupart, voire choqués
pour certains et ma fille se mit à taper dans ses mains et danser
devant le cercueil de son petit frère. Danser et rire dans une
belle robe jaune... Peut-être une confusion entre son mariage
échoué et les funérailles de Tony ? La réponse était je pense

plus « chimique », comme beaucoup de personnes ont pu me faire la réflexion par la suite, un état pas normal qui entraîne un comportement anormal. Et Géraldine, en partie hagarde, tapait également dans ses mains pour rythmer cette fiesta organisée. Je maintiens ce terme de fiesta organisée.

Une chose est certaine, mon fils n'aurait jamais laissé éclater de la joie ou des rires sur le cercueil de sa sœur... JAMAIS. Nombreux de mes amis ou de mes confrères et consœurs qui avaient connu ma fille quelques années auparavant pour certains ne l'avaient même pas reconnue le jour des funérailles. Les pompes funèbres avaient même prévu deux registres de condoléances, un pour chaque côté de la famille, du rarement vu selon eux... Mais je les en remercie.

Chapitre 9

L'enquête

Comme souvent lors d'un suicide, on se pose des questions, beaucoup de questions. Certaines sont et resteront sans réponse. Pour certaines nous avons obtenu des réponses et pour d'autres, peut-être aurait-il été préférable de ne pas en avoir... La perte d'un enfant, notamment par suicide, n'est pas dans la logique des choses et ne respecte pas les règles de l'écoulement du temps. Il est normal de mourir avant ses enfants, c'est ce que je croyais et surtout c'est ce que je souhaitais.

Comme précédemment expliqué, les policiers n'avaient pas eu besoin de m'entendre pour clore leur enquête et honnêtement je ne pensais pas qu'une telle procédure puisse se clore aussi vite. Un mois après le décès de mon fils, au retour des congés du policier, nous sommes passés au commissariat pour le rencontrer. Il nous a reçus sur le parvis du poste de Police. N'ayant pu voir le corps de mon fils je lui ai demandé qui l'avait identifié : était-ce sa mère ? Sa sœur ? Un ami ? Et la réponse du policier me surprit : « Personne ne l'a identifié, il était chez lui et tous les ouvrants étaient fermés de l'intérieur. » Je lui ai demandé si un test ADN avait été effectué, ou un relevé d'empreintes digitales ? Les réponses furent toutes négatives. Je lui ai demandé comment est-ce qu'ils avaient la certitude que c'était bien mon fils qui s'était suicidé. Le policier me répondit : « Pourquoi pensez-vous que cela aurait pu être quelqu'un d'autre ? » Ce à quoi je répondis à mon tour :
« Que je ne le pensais pas mais que je l'espérais fortement... »

A la perte d'un être cher, on se rattache, ou du moins on essaie de se rattacher à n'importe quel petit bout d'espérance,

un peu comme lors du naufrage d'un navire, la moindre petite planche qui flotte devient le plus grand des espoirs... Le policier ne voulut pas me transmettre ni me montrer le contenu de son enquête parce qu'elle était close et transmise au greffe.

Pour comprendre le déroulement des choses et surtout pour être certain que ce soit bien mon fils qui avait été retrouvé mort, j'ai dû, par le biais d'une avocate, obtenir le dossier complet en le demandant au greffe de Privas.

Mon fils a été retrouvé mort le 26 juin peu après 21 h 40 et le 27 juin à 15 h 23, soit à peine dix-huit heures plus tard, l'enquête était close et transmise au substitut du procureur qui, au vu des résultats de l'enquête, prescrivit :

- «— *De lever l'obstacle médico-légal;*
- *Aucune autopsie, crémation possible;*
- *De rendre les objets appréhendés au moment des faits;*
- *De procéder à la destruction du fusil de chasse et des trois cartouches dont celle percutée.»*

Pour obtenir ce dossier il nous fallut attendre plusieurs semaines... Les procédures ne fonctionnent pas toutes à la même vitesse. Ce dossier d'enquête comporte plus de cent-cinquante pages, procès-verbaux d'intervention, enquête des policiers et fouille de la maison, ainsi que la convocation et l'interrogatoire de Géraldine, de Laura et de Justine, qui était séparée de Tony depuis plusieurs mois. Et bien entendu un grand nombre de photos, certaines prises le jour de la découverte du corps mais aussi le lendemain, complétaient le dossier. C'est grâce à ces photos que j'ai pu voir et admettre qu'il s'agissait bien de mon fils... Je n'ai pu reconnaître que la partie basse de son visage, puisqu'il s'était tiré dans la tête, sa mort a été instantanée, il n'a pas pu souffrir... Avec le recul je

pense aujourd'hui qu'il a arrêté de souffrir... J'ai dorénavant et pour toujours ces images omniprésentes dans ma tête... Dont une photo de mon fils allongé dans son sac mortuaire. Mais c'était la seule manière que j'ai pu trouver pour lever ce doute que j'espérais et essayer de commencer mon deuil.

A la lecture des interrogatoires, je me suis aussi rendu compte de plein de choses et j'ai été à nouveau choqué. Choqué de ce que ma fille avait pu dire aux policiers et choqué que sa mère et elle aient refusé la proposition d'autopsie sur le corps de mon fils. Elles non plus n'avaient eu la possibilité ou la volonté de reconnaître le corps et pourtant elles se sont opposées à l'autopsie... Avec le recul, et en appui sur les photos prises par les enquêteurs et les nombreuses langues qui se sont déliées, j'ai fini par comprendre... Elles savaient... Je les laisse vivre avec leurs remords...

Le mardi 27 juin à 13h53, Laura et Géraldine étaient interrogées par l'un des policiers en charge de l'enquête :

Après recueil des états civils :

Sur les déclarations de la mère :

« Avant toute chose je tiens à préciser, que je m'oppose à l'autopsie.

Jeudi je rentrais de voyage et j'ai eu mon fils par téléphone, il m'a déclaré que tout allait bien, il m'avait même demandé s'il devait venir nous chercher, je lui ai dit que non, qu'il ne s'inquiète pas.

Je l'ai informé que je viendrai à son domicile pour une durée d'un mois à partir de mardi afin de l'aider à finir ses travaux dans sa maison.

Par la suite je l'ai eu au téléphone durant la journée du vendredi

tout allait bien aussi.

Ensuite le samedi et le dimanche je n'ai pas eu de nouvelles de sa part.

Mais je précise qu'en général le week-end je l'ai laissé tranquille car il se rendait souvent chez sa sœur à Avignon.

J'ai même ma fille Laura qui m'a téléphoné lundi après-midi pour me demander si j'avais réussi à le joindre car celle-ci était sans nouvelle.

J'ai essayé de lui téléphoner et de le contacter par message.

C'est alors que ma fille m'a dit, Maman vu que tu devais y aller mardi, vas-y ce soir pour voir si tout va bien.

Je me suis donc rendu sur Privas, où, sur place, je suis arrivée aux alentours de 21h00, et j'ai vu sa voiture devant, je me suis sentie rassurée, mais par la suite j'ai vu que l'ensemble de la maison était fermée.

J'étais munie d'un trousseau de clefs que mon fils m'avait fourni, concernant ce trousseau de clé c'est bien celui que vous avez récupéré hier soir, il était composé de trois clefs avec deux portes clefs.

Concernant ce trousseau, j'avais juste la clef pour ouvrir le verrou du milieu de sa porte d'entrée, mais je me suis rendu compte qu'il avait verrouillé depuis l'intérieur, le verrou du haut de sa porte.

Ne parvenant pas à ouvrir, j'ai appelé les pompiers, suite aux conseils de ma fille.

Puis les pompiers sont venus avec les effectifs de police et ont procédé à l'ouverture de la porte et constaté le décès de mon fils.

QUESTION : Pour résumer la dernière fois que vous avez eu des nouvelles de votre fils c'était vendredi ?

REPONSE : Oui car le week-end en général il est toujours chez sa sœur, donc je ne l'embête pas.

QUESTION : Comment était son comportement de manière

générale ?

REPONSE : Très bien, très très bien, il s'est toujours bien entendu avec tout le monde.

(Précisons que la mère n'est plus en état de répondre à nos questions, que celle-ci s'est effondrée et qu'elle sort de notre bureau).»

Sur les déclarations de la sœur :

«Ce que je peux vous dire c'est que suite à un différend avec notre père, mon frère et moi nous ne parlions plus à notre père, car on a travaillé tous les deux pour lui et il nous a exploités.

Je précise que j'ai été victime de violence de la part de mon père dans le passé et je n'ai pas déposé plainte car il m'avait menacée.

Suite à l'altercation avec notre père, celui-ci faisait pression sur mon petit frère.

Il a monté nos grands-parents contre nous et je sais que mon petit frère l'a très mal vécu, il ne voulait pas de conflit et ne voulait pas participer à ce genre d'histoires.

Je vous signale que mon père, du fait que mon frère a fait une rupture conventionnelle à son encontre, il a fait pression auprès de ses parents pour qu'ils ne nous voient plus.

Je précise que mon père a envoyé une multitude de messages, en cherchant à créer des problèmes.

Il a même été contacter son ex-compagne.

Il voulait à tout prix qu'il y ait une réunion de famille, mais mon frère et moi nous ne voulions plus en entendre parler.

On a essayé de parler avec mes grands-parents du côté paternel, mais ils ont refusé de nous voir dû à la pression que mon père exerçait afin qu'on organise la réunion de famille.

Je n'ai vu aucun signe annonciateur que mon frère allait se suicider.

Je sais qu'il devait se lancer dans la musique avec mon

compagnon.

Je sais que samedi je l'ai eu au téléphone et il était très fatigué, il m'a déclaré avoir fait des travaux ce jour-là et je ne comprenais pas pourquoi car ce n'était pas son genre.

Il devait venir me voir ce week-end là et je lui ai demandé de se reposer car il avait vraiment l'air très fatigué.

Je sais que son meilleur ami l'a eu au téléphone dimanche matin et il m'a contacté par la suite car je n'avais pas de ses nouvelles et il m'a déclaré aussi que mon frère était très fatigué.

Je tiens à rajouter que c'était quelqu'un de très bienveillant et qu'il adorait la musique et que c'est incompréhensible car on a toujours été soudés tous les deux, je ne comprends pas son acte.

Je vous précise que le fusil était un cadeau du grand-père mais je ne saurais vous dire, ou peut être mon père.

Je précise que ma mère et moi nous nous opposons à une autopsie du corps de mon frère.

Précisons qu'après concertation avec ma mère et son ex-femme nous souhaitons que mon frère soit incinéré.

Nous n'avons plus rien à ajouter.»

Et voilà, l'enquête était bouclée... à 15 h 23.

Jeu de mot mis à part, c'était « stupéfiant » que de lire les déclarations de ma fille. Plus de la moitié des phrases qui concernaient l'enquête sur le suicide de son petit frère, de mon fils, était dans le but de me charger et de me tenir comme responsable, LE RESPONSABLE.

Chapitre 10

Les témoignages et réponses à ses accusations

En effet, depuis son départ du camping fin 2018, ma fille ne m'avait plus jamais contacté et je ne l'avais pas rappelée non plus. Elle voyait ses grands-parents et souvent j'en prenais plein la tête, c'était sa manière de justifier ses choix, cela me suffisait d'avoir de ses nouvelles indirectement. Son frère m'en parlait aussi assez souvent, il y avait même eu un jour, une conversation lors de laquelle il nous avait dit souhaiter refuser une donation de 30 000 € que ses grands-parents paternels envisageaient de faire à chacun de leurs deux petits-enfants. Selon lui, sa sœur avait un comportement qui n'était pas désintéressé vis-à-vis des grands-parents et il pensait que s'il refusait leur proposition, cela annulerait également la donation à sa sœur. Je l'en avais dissuadé, devant témoin, argumentant qu'il valait mieux qu'il accepte et qu'il rende fiers ses grands-parents en transformant, par son travail dans sa future maison, la somme qu'ils voulaient leur offrir. Il avait fini par accepter et chacun des deux petits-enfants reçut 30 000 €. Géraldine croisa d'ailleurs mes parents un jour, au détour d'une caisse de supermarché, et les remercia pour la donation que leur grand-mère avait réalisée. Cette dernière lui répondit qu'elle comptait aussi sur elle pour qu'ils en fassent bon usage. La réponse de Géraldine fut simple : « J'ai une fourmi, mon fils et une cigale, ma fille. »

Lorsque mon fils est venu travailler avec nous en Ardèche et que mes parents ont également déménagé près de chez nous, mon père nous fit un jour la remarque qu'il y avait quatre générations réunies autour de la table : arrière-grand-père, grand-père, fils et petit-fils. Nous avons sorti l'appareil

photo pour fixer ce moment. Nous avons toujours cette photo exposée dans nos maisons et aujourd'hui c'est très difficile de la regarder, c'est un mélange de bons et de mauvais souvenirs...

L'idée de cette réunion de famille, que j'avais demandé à mes parents d'organiser, était survenue après que mon fils a pris la décision d'arrêter de travailler avec nous en salariat au mois d'avril. Sans que personne n'y comprenne rien, nous le trouvions bizarre depuis quelque temps les lundis matin, un peu « à l'ouest » ; nous mettions cela sur le compte de ses activités du week-end et de ses sorties. Je n'imaginais pas la moitié de ce qu'il était en train de vivre et de ce que certaines personnes proches de lui étaient en train de lui faire vivre au lieu de le protéger. J'avais cependant dit à ma femme que j'étais quelque peu surpris qu'il passe tous les week-ends chez sa sœur depuis l'automne. Cela coïncidait avec son embauche chez nous en septembre, je soupçonnais que Laura soit jalouse de sa relation avec nous, là où elle avait échoué par ses choix.

J'avais, et j'ai toujours, l'intime conviction que par son insistance à lui demander de choisir entre elle et nous, elle avait réussi à parvenir à ses fins. J'étais pour elle le méchant, la raison de ses échecs, je me devais d'être le méchant de tout le monde, et tous ceux qui n'allaient pas dans ce sens se retrouvaient exclus de son entourage. Elle avait essayé de monter ma femme contre moi, ainsi qu'Agathe et mes parents, il était facile de penser que la relation que nous entretenions avec mon fils la dérangerait. Ma fille a utilisé mon fils, son petit frère, comme son bras armé...

Lorsque ma mère a validé que l'idée d'une réunion de famille puisse arranger toutes ces rancœurs qui existaient, elle téléphona à ses petits-enfants pour leur annoncer que lorsqu'ils

viendraient déjeuner un week-end, leur père et leur belle-mère seraient également présents. Mon fils a questionné sa grand-mère : « Qu'est-ce que ma sœur a dit ? » Ce à quoi sa grand-mère a répondu : « Je te demande ton avis à toi, tu n'as pas besoin de celui de ta sœur pour me répondre. » Laura, elle, s'est énervée au téléphone après sa grand-mère, d'où les réactions qui se sont enchaînées ensuite au moment des funérailles.

Mon fils continuait d'échanger avec Sophie et Agathe. Cette dernière l'avait rencontré une semaine jour pour jour avant son suicide et il lui avait confié qu'il souhaitait cette réunion de famille pour dire ce qu'il avait à dire... Et reprocher ce qu'il avait à reprocher...

Avec moi, nos échanges se cantonnaient à quelques textos. Je lui ai souhaité son anniversaire le 2 juin : « *Malgré ta décision de ne plus me voir, nous te souhaitons un joyeux anniversaire.* » Il m'a répondu le 3 juin : « *Malgré tes comportements et ta non prise de conscience.... Merci.* »

Le 8 juin, je lui écrivais : « *Tu juges négativement mes comportements et ma non prise de conscience, mais tu ne veux même pas que nous en discussions seuls ou tous ensemble en famille. Je pense que nous nous croiserons certainement lors de funérailles et nous ne rattraperons alors jamais le temps perdu... Je respecte ton choix mais ce n'est pas le mien...* »

Lorsque je parlais de funérailles je pensais à ses grands-parents...

Le 9 juin, il me répondait : « *Si tu le dis...* ». Le 10 juin il ajoutait : « *Nous avons déjà eu une conversation seuls, à part*

mentir tu n'as pas fait grand-chose, je tiens pas à perdre mon temps et me blesser davantage, oui on se croquera lors de funérailles j'espère bien le plus tard possible. »

Le 10 juin, je lui demandai d'accepter à nouveau cette réunion de famille et d'en parler à sa sœur afin qu'elle soit présente également. Quelques jours après il me transmet son numéro afin que je puisse la contacter directement.

Voici le message que j'ai écrit à ma fille le mercredi 14 juin :

« Bonjour Laura, ton frère m'a donné ton numéro afin que je puisse te contacter. Je souhaiterais ainsi que le reste de la famille que nous nous rencontrions tous ensemble afin d'exposer nos différents points de vue sur les raisons qui nous éloignent les uns des autres. Je suis prêt à entendre vos reproches et vos avis devant toutes les personnes de nos entourages qui souhaitent être présents et de vous apporter mes réponses.

Les seules règles étant de se respecter et de ne pas s'insulter ou hausser la voix pour ne pas blesser les personnes et d'écouter les réponses qui seront apportées par chacun.

Cette rencontre serait possible chez tes grands-parents courant juillet.

Tes grands-parents sont d'accord, ma femme aussi il ne manque que toi et ton frère afin de faire évoluer les choses vers du mieux.

J'espère que tu seras d'accord.

Dans l'attente de te lire.

Ton père.»

Ma fille, le lundi 19 Juin, répondit à mon message :
« Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de rédiger cette demande.

Tes mots d'aujourd'hui sont à priori pleins de bienveillance pour réparer les désaccords du passé, mais j'en suis désolée je n'ai rien à mettre à plat avec toi.

Après avoir longuement réfléchi à cette idée de repas, je n'ai aucunement envie d'utiliser de l'énergie à ton égard pour mettre à plat des faits qui remontent à cinq ans ou plus, pour lesquels des personnes qui pourraient témoigner de tes mensonges ne sont même pas là.

J'ai toujours gardé un recul vis-à-vis de tes actes à mon égard et aujourd'hui je constate que tu fais du mal à toutes les personnes qui t'entourent, mon frère et même tes propres parents avec des chantages ou des positionnements de leur part vis-à-vis de leurs petits-enfants.

C'est sûrement difficile de gérer cette frustration intérieure pour être aussi mauvais avec les autres.

Je n'ai aucun intérêt à échanger ou débattre avec toi.

Aujourd'hui j'ai la possibilité de partager des moments avec mon frère et mes grands-parents et c'est parfait.

Sache que j'ai de la peine pour toi, tu fais sûrement du mal aux autres car tu es toi même très mal au fond de toi.

Si un jour tu prenais conscience de tes actes en adulte et plus en petit garçon capricieux qui ne se remet jamais en question et qui ment constamment, j'aurai plaisir à échanger avec toi, les actes valent bien plus que des mots, mais aujourd'hui tes actes ne sont pas bienveillants.

Si demain une tierce personne venait à me manquer de respect, mentir à mon sujet ou à en venir aux mains avec moi, cette personne serait rayée de ma vie, le fait d'être mon père ne te donne aucun droit.

Comme tu l'as dit à mon frère, nous nous verrons malheureusement à des funérailles, tu as du coup mon numéro si besoin.

Bonne journée. »

Mon fils m'a souhaité la fête des pères le 18 juin 2023. Ce fut et ce sera la dernière fois... Quant à ma fille, depuis les funérailles nous n'avons plus eu de nouvelles directement, mais un grand nombre de personnes sont venues vers nous avec des informations indirectes, comme des échanges de textos.

Des amis de mon fils m'ont également expliqué jusqu'à quel niveau de consommation de drogues il en était arrivé : ce n'était plus « récréatif » pour reprendre le célèbre terme, mais dangereux, pour lui et les autres. L'usage de la Kétamine fut évoquée, ainsi qu'un fournisseur de cet anesthésiant pour animaux sur Privas, des mélanges de médicaments, des drogues de synthèse également que mon fils consommait et rapportait sur Privas lors de ses périples en festival de musique avec sa sœur et son beau-frère.

C'est un véritable cocktail quasi permanent de toutes ces merdes qui détruisent une partie de notre jeunesse qui fréquente ces festivals de musique. Ces événements sont le plus souvent organisés de manière illégale sans autorisation préfectorale mais se déroulent malgré tout. Quand je pense à la difficulté que nous avons aujourd'hui de rentrer dans un stade ou dans une salle de concert avec une bouteille d'eau en plastique si nous souhaitons conserver le bouchon ! Ceux qui l'ont vécu me comprendront. Pourquoi de telles incohérences ? Pourquoi les services de police ou la brigade des stupéfiants n'interviennent-ils pas lors de ces festivals ? Pourquoi est-ce qu'un receleur est aussi complice qu'un voleur, alors qu'un consommateur n'est pas aussi complice qu'un dealer ?

La drogue n'est pas une maladie, on en devient malade

et dépendant oui, mais ce n'est pas une maladie comme un cancer par exemple. J'ai côtoyé le cancer à plusieurs reprises dans mon entourage : on ne prend pas « du cancer » comme on peut prendre de la drogue. On découvre que l'on a un cancer et on essaie de lutter contre.

La drogue est une substance qui peut être consommée par des personnes fortes ou des personnes fragiles, l'impact ne sera pas le même; comme pour toute sorte d'addiction, on devient dépendant bien souvent à cause d'un problème plus profond. Cela n'engage que ma réflexion, mais je sais que beaucoup la partagent. Lorsque j'entends parler de salles de shoot pour aider les toxicomanes, selon moi c'est surtout une manière de mettre la poussière sous le tapis.

Le fait de simplement lister les faits d'actualité, « les faits divers » (pour parler de manière politiquement correcte), banalise la délinquance, la violence, les vols, la prostitution, les meurtres (entre dealers, les victimes collatérales, les forces de l'ordre). On se rappelle tous du policier abattu lors d'une intervention sur un point de deal en pleine journée au cœur d'Avignon. Aujourd'hui, avec tout ce que j'ai appris sur ma fille et son compagnon qui habitent Avignon, je pense qu'ils ont indirectement une part de responsabilité en étant consommateurs. Les joints sont-ils entachés de sang ?

Je me demande, en tant que père, grand-père et citoyen : A qui est-ce que cela profite de « laisser faire » ? De ne pas taper violemment dans la fourmilière, j'entends. Les journalistes, les consommateurs savent où se procurer de la drogue. Pourquoi ne pas intervenir avec les moyens nécessaires ? Pourquoi empêcher la police de faire jusqu'au bout son travail ? Par peur des représailles ? Par crainte de ne plus profiter de la

fameuse paix sociale ? Oui, certainement ... Je pense que l'inaction de nos politiques est proportionnelle à leur peur. Et, pour certains partis politiques, cela devient même un argument électoraliste que de vouloir légaliser les drogues dites « douces ».

Je ne pense pas que nos concitoyens en soient les premiers satisfaits ni que cela prépare notre société à un bel avenir pour nos petits-enfants. La drogue n'est pas que récréative, elle est utilisée également comme une échappatoire à des problèmes plus profonds, mais qui continuent hélas d'exister.

Chapitre 11

La réserve héréditaire et l'aliénation parentale

J'ai conscience que mon témoignage est une goutte d'eau dans un océan. Comme je vous l'ai dit et écrit, ma volonté première est que cela puisse éviter à une autre famille de vivre les mêmes souffrances que celles que nous avons vécues. Cela sauvera peut être un autre enfant, pas le mien hélas, mais un autre d'entre eux. Peut-être qu'à la lecture de ces quelques pages, ce jeune ou l'un de ses proches prendra conscience de la gravité des choses et à quel point la drogue mais aussi l'aliénation parentale peuvent être destructrices.

Mes enfants n'étaient pas nés dans une famille « à problèmes ». Ils ont été élevés, instruits, nourris et entourés familialement. Ils avaient leurs quatre grands-parents, maternels et paternels, ce ne sont pas des enfants qui se sont retrouvés en famille d'accueil ou en foyer socio-éducatif. Ils ont pu voyager au Portugal, au Sénégal, au Maroc, et ma fille s'est même rendue grâce à moi aux États-Unis.

Ils ont vécu matériellement à l'aise sans se soucier de devoir travailler ou s'endetter pour financer leurs études. Ma fille a pu, par mon intermédiaire, suivre des cours jusqu'en troisième année de licence de communication en école privée. Mon fils a choisi un métier manuel et a réussi à obtenir son CAP de maçonnerie avec d'excellents résultats. A l'âge de vingt-et-un ans il avait décidé de se lancer à son compte et je l'avais aidé financièrement en lui donnant plus de 23 000 €, la même somme que pour sa sœur à qui j'avais offert de nombreux véhicules ainsi que ses permis de conduire. Leur santé n'a

jamais été un parcours contraint par une multitude de consultations dans les hôpitaux comme certains enfants et parents sont obligés de vivre.

En résumé, ils avaient eu le choix, malgré le divorce très compliqué de leurs parents, de choisir leurs destinées avec des moyens que beaucoup d'autres enfants n'ont pas eus et n'auront jamais. Cela ne fait pas tout, l'argent ne fait pas forcément le bonheur mais il y contribue un peu quand même...

Alors pourquoi cette dérive mortelle et ces affabulations proches du délire à la lecture du procès-verbal de ma fille ? Pourquoi ce revirement de mon fils malgré son déménagement en Ardèche avec sa femme, son fils qui venait de naître, sa reconnaissance professionnelle qu'il avait réussi à obtenir auprès de nombreuses personnes, ses travaux sur sa maison qui touchaient à leur fin, sa collaboration professionnelle avec nous sur les chantiers du camping et les choses magnifiques que nous avions réalisées tous les trois ensemble, mon fils, sa belle-maman et moi ?

Nous ne comprenions pas. Leur grand-mère avait posé directement la question à mon fils : « Pourquoi es-tu venu en Ardèche travailler avec ton père et ta belle-mère, si c'est pour aujourd'hui reprocher à ton père des choses de l'enfance, telles que : " Tu nous as abandonnés avec ma sœur et Maman " ou " Tu as viré maman de la maison ? » Cela a été l'une des nombreuses questions pour laquelle nous avons mis du temps à en comprendre la raison et en obtenir la preuve. Dans les premières pages de mon témoignage, lorsque j'apprends la mort de mon fils, j'écris « qu'elles avaient fini par m'atteindre par le biais de mon fils ». Je parlais de ma fille et de la mère des enfants.

Depuis la décision de divorcer « à l'amiable » en 2007, il n'a jamais été possible d'avoir une conversation intelligible avec Géraldine. Elle n'a jamais réussi à obtenir ce qu'elle souhaitait financièrement auprès des juges aux affaires familiales et l'argent a toujours été une motivation très importante pour elle. J'ai toujours dit que dans mon divorce le plus simple avait été d'obtenir la garde de mes enfants plutôt que la garde de la maison. Mais parce que mes demandes semblaient justes, la juge m'avait accordé les deux. Géraldine n'a jamais accepté ni compris sa condamnation par le tribunal pour violence sur mineur et m'en a toujours tenu pour responsable.

J'ai toujours pensé que mes enfants, une fois atteint l'âge de la majorité et devenus adultes, allaient comprendre et se détacher de ce problème de fond qui était avant tout celui de leurs parents. J'imaginai que, même s'ils en avaient souffert enfants, ils allaient construire leur vie d'adulte sur de nouvelles bases et s'appuyer sur leur entourage direct et indirect, donc sur leur propre vie et non sur celle de leurs parents. Je savais, par des réflexions de Tony et même de Laura, lorsqu'elle me parlait encore, que leur mère vivait encore notre divorce avec difficulté et rage. Difficulté d'admettre ses torts et ses choix certainement, difficultés à refaire sa vie en couple. Elle interpellait souvent mes enfants par des réflexions sur la période de notre vie commune et sur la manière dont elle estimait avoir été jugée par les juges aux affaires familiales.

Pour faire court, nous sommes en 2024 et depuis 2007 je suis la cause encore et toujours de ses problèmes...

Ce que je n'imaginai pas, par contre, c'est que pour parvenir à ses fins et se donner raison, elle continuerait d'utiliser nos enfants, devenus adultes certes, mais elle reste une maman avec un pouvoir de persuasion extrême envers eux. Cela

s'appelle « le syndrome d'aliénation parentale ». Vous trouverez beaucoup d'éléments et d'écrits à ce sujet, sur internet ou dans des livres. Je ne suis pas psychologue et ne veux pas alourdir ce témoignage en rentrant dans des détails par des copier-coller, mon intention est seulement de vous expliquer comment j'en suis arrivé à cette conclusion.

Devant l'attitude de ma fille et son comportement à l'égard de sa famille paternelle, notamment lors du décès de mon fils, il me semblait logique, puisqu'elle refusait toute relation avec son père, qu'elle accepte la proposition que je m'apprêtais à lui faire. Je lui ai donc écrit la lettre suivante le 23 février 2024.

«*Laura,*

N'ayant pas ton adresse sur Avignon puisque tu estimes que je ne fais plus partie de ta vie depuis le 31 octobre 2018, j'ai trouvé comme moyen de te transmettre ce courrier via ton adresse que tu as déclaré chez ta mère.

Plus de sept mois après notre échange par texto je te recontacte. Je ne souhaite pas revenir sur la demande que je t'avais écrite avec une réelle sincérité à l'époque.

Il y a plus de sept mois je souhaitais sincèrement m'en expliquer de vive voix avec toi et ton frère, devant toutes les personnes qui souhaitaient être présentes. Ton frère était d'accord pour cette réunion de famille, il s'en était confié à plusieurs personnes proches.

Je t'ai remis copie de notre échange afin que tu puisses le relire si toutefois tu ne l'avais pas gardé... Tout cela c'était il y a plus de sept mois et depuis Tony s'est suicidé...

Comme tu me l'as écrit sur ton message : « Les actes valent plus que des mots ».

Ton frère avait été surpris lorsque je lui ai donné l'équivalence financière que je t'avais apporté en cadeau depuis tes dix-huit ans, 23 500 € entre les voitures et la moto : Toyota Aygo, Citroën C3, Golf Cabriolet et la Harley.

Quand tes grands-parents t'ont donné aussi 30 000 € tu appréciais un peu plus ta « famille paternelle ». Même ta mère avait remercié ta grand-mère au détour d'une caisse de supermarché à Vergèze, ta grand-mère lui avait répondu : « Veille à ce qu'ils en fassent bon usage ».

*Je ne peux pas te renier Laura, la loi ne me le permet pas,
je ne peux pas te demander de changer le nom de famille que
je t'ai transmis
puisque la loi ne me le permet pas,
je ne peux même pas te déshériter puisque la loi ne me le
permet pas...*

Je peux juste te demander de lier le geste à la parole, je te demande de prouver que tes actes valent mieux que des mots et par conséquent je souhaiterais que seul mon petit-fils, le fils de Tony, devienne mon héritier et pour cela toi seule a la possibilité de faire une renonciation anticipée à une action en réduction devant notaires.

*Si tu ne veux plus de relation avec ton père logiquement son patrimoine ne devrait pas t'intéresser ?
Et de tout laisser à mon petit-fils, ton neveu, ne devrait pas te poser de problème ?*

Tu peux prendre contact directement avec Maître X, Notaire à X tél X, il est informé c'est très simple.

Sans réponse de ta part sous quinzaine je considérerai que tu refuses ma demande.»

Plusieurs mois après, je n'ai bien évidemment aucun retour, mais le plus attristant reste à venir et je vais vous l'expliquer... Comme mon petit-fils se retrouvait partie prenante dans mon courrier adressé à ma fille, je me devais de prévenir sa maman. Ce fut chose faite et elle m'apporta une information que je n'avais pas jusqu'à présent et qui me conforta sur l'aliénation parentale exercée par Géraldine.

Mon fils s'est suicidé le 26 juin 2023. Lorsque Sophie voulut intervenir en mon nom, alors que j'étais absent, vis-à-vis des pompes funèbres et de la police en charge de l'enquête, on lui expliqua poliment que juridiquement et donc officiellement aux yeux de la législation française elle n'était « RIEN ». Depuis douze ans nous partageons notre quotidien, nos bonheurs et nos emmerdes ainsi que l'éducation de nos enfants respectifs. Lors du décès de celui qu'elle considérait comme son enfant de cœur, alors qu'elle l'avait vu grandir depuis ses treize ans, elle était, pour la société française, juridiquement « RIEN ».

Nous avons alors contacté le maire de notre village et en moins de quatre semaines nous sommes devenus mari et femme. Pas de fête ni de soirée en grande pompe, seule notre famille, qui était présente comme tous les ans au mois d'août, était là pour nous accompagner devant le maire. Notre souhait n'était pas de nous marier pour être mariés car l'expérience de nos vies nous avaient suffisamment échaudés. Nos deux unions précédentes nous avaient démontré que les personnes qui étaient censées nous protéger le plus étaient celles qui nous avaient fait le plus de mal, de par leurs agissements lâches et pervers. Nous nous sommes mariés pour être reconnus juridiquement en tant que tels et surtout pour nous protéger

mutuellement.

Donc, quelques mois après notre mariage et l'envoi du courrier à ma fille, Justine nous expliqua qu'elle avait reçu de Laura une copie d'un texto qu'elle nous fit lire. Ce texto était écrit par Géraldine et Laura en était la destinataire.

Cette dernière venait d'apprendre le mardi que nous allions nous marier le samedi suivant; voici le contenu du message :

«Laura

Ne sois pas en colère de ce que fait ton géniteur.

Ton frère était bien loin de toutes ces guerres matérielles.

Ton géniteur se marie samedi regarde au fond de toi...

S'il était propriétaire de rien du tout comment tu vivrais cet événement (je pense avec une très grande indifférence)

Toi seule sais ce que tu as vécu avec lui...

et toi seule sais ce que tu ne veux plus vivre à cause de lui !

Ton géniteur se marie et il dit à voix haute que c'est pour protéger Sophie, mais la réalité c'est que comme ça il sait qu'il va la tenir encore un peu plus !!!

Dire à Justine qu'il veut protéger [prénom de mon petit-fils] de toi c'est surtout faire en sorte de vous fâcher toutes les deux, et monter Justine contre toi toujours par de la manipulation.

Tu dois réussir à trouver la bonne distance pour que ces agissements ne te touchent plus !!!!

Pour que tu ne sois pas dans la colère... La colère est un venin

pour ton corps et ton âme. (Émoticône avec les mains en prière)

Chaque action de ton géniteur est simplement pour son propre intérêt...

S'il meurt demain il ne pourra pas te déshériter toi et [le fils de ton frère], car il ne prendra pas le risque de tout mettre au nom de Sophie et de se retrouver sans rien s'il arrive quelque chose à Sophie !

Pour toi ma grande, même s'il fait des testaments, même s'il fait en sorte que tu te retrouves avec le minimum, il ne pourra jamais te déshériter complètement et tu sais bien qu'il ne pourra jamais dans cette vie dépenser tout son fric...

Quoi qu'il en soit tu seras héritière en partie de ton géniteur, il y a une part réservataire qui normalement est d'un tiers qu'il ne pourra pas te priver.

Je t'écris mes premières impressions mais si tu as le temps cet après-midi regarde les deux dernières vidéos que je t'ai envoyées et j'aimerais beaucoup que l'on s'appelle pour pouvoir avoir ton ressenti.

Je t'embrasse très fort

*Je suis là pour toi
Appelle-moi quand tu veux
«Émoticône Cœur»*

Si il s'agissait d'un texto venant d'un conseiller en gestion de patrimoine ou bien d'un avocat, nous dirions : «Quel professionnalisme !» Malheureusement, il s'agit d'un message entre une mère et sa fille qui viennent quelques jours

auparavant de perdre un fils et un frère dans des circonstances pas totalement élucidées...

Me qualifier de « géniteur » alors que j'ai fait partie des quelques dix pour cent de pères à obtenir une garde alternée est purement effarant et conforte parfaitement mes doutes sur le syndrome d'aliénation parentale dont mes enfants ont été victimes de la part de leur mère. Est-ce que l'évocation du « patriarcat » comme responsable de beaucoup de maux ne nous aurait pas fait basculer dans un autre extrême ? Est-ce que la société actuelle n'accorde plus suffisamment d'estime aux pères ? Ou est-ce que les généralités sont faites sans tenir compte des exceptions ? Elles ont dû rigoler lorsque j'ai envoyé mon courrier plusieurs mois après leurs échanges, et je comprends mieux pourquoi je n'ai pas eu de réponse à ma demande.

Ce chapitre s'intitule également «La réserve héréditaire», expression utilisée dans le message de Géraldine à Laura. Pour ceux qui ne connaissent pas cette disposition juridique, je vais la résumer simplement. Lorsqu'un parent a eu des enfants il ne peut les déshériter, c'est-à-dire que ce qu'il possède de son vivant ira en majeure partie à ses enfants lorsqu'il décédera. C'est l'exact message que contient le texto de Géraldine à Laura.

Même votre femme, qui peut être aussi la mère de vos enfants, ne peut empêcher cela. S'il n'y a pas eu de testament d'usufruit dans son intérêt, votre compagne ne récupérera que vingt-cinq pour cent de vos biens, *idem* pour les couples recomposés bien évidemment mariés. Donc, lorsque vous avez deux enfants ou comme moi dans le cas présent, une enfant et un petit-fils qui devient mon héritier – son père étant décédé –,

mes deux héritiers recevront, que je le veuille ou non, trois-quarts de mes biens. En France, peu importe les choix que nous faisons de notre vivant, l'État a déjà décidé à notre place de qui héritera.

Vous pouvez avoir des enfants qui se comportent de manière injuste toute leur vie à votre encontre, ils n'ont qu'à attendre que vous mouriez pour améliorer leur qualité de vie. Dans mon cas présent, je suis inquiet de savoir que mon « fric » – pour reprendre les termes de Géraldine –, servira à enrichir quelques dealers de drogues et à organiser des « Teufs ».

Si la loi en France n'évolue pas, aucune disposition légale ne permet aujourd'hui de décider librement de la personne à qui nous souhaitons léguer la totalité de nos biens. Cela peut s'apparenter à une forme de spoliation d'un mort puisque les volontés d'une personne vivante ne peuvent plus s'appliquer une fois qu'elle est décédée. Cette loi date de l'époque de Napoléon, comme beaucoup de nos lois du code civil.

Cette loi n'est plus en adéquation, comme tant d'autres, avec la société actuelle. Il y a quelque temps, à la demande de la ministre de la justice Nicole Belloubet, une commission de travail fut nommée pour étudier si oui ou non il fallait envisager de modifier cette réserve héréditaire. La conclusion fut qu'il ne fallait pas toucher à la sacro-sainte réserve héréditaire, des arguments furent avancés de part et d'autre par des personnes nommées. Je pense que, la discussion tournant autour de la méritocratie, certains intervenants auraient eu personnellement trop à perdre en cas de modification de cette loi.

Aujourd'hui, à moins d'avoir attenté ou voulu attenter à la

vie de son légataire et d'avoir été jugé en ce sens, un enfant ne peut être considéré comme indigne. Une déclaration d'indignité (terme juridique qualifiant une personne indigne) ne peut être prononcée que par un tribunal. Quelques parents font alors le choix de « combines ou d'astuces » pour faire appliquer coûte que coûte leur libre choix. Personnellement, j'ai demandé à ma fille de renoncer à son héritage. C'est une disposition légale qui existe dans certains cas, notamment lorsque dans une fratrie un déséquilibre important touche l'un des héritiers. L'autre ou les autres héritiers peuvent accepter de renoncer à leur part. Je pensais honnêtement que ma fille me ressemblait encore un peu et qu'elle accepterait, je n'avais pas pris en considération l'influence de sa mère... ni leur vénalité.

Je souhaitais aussi partager quelques anecdotes choquantes, voire écœurantes, qu'il est malgré tout nécessaire d'inscrire dans ce témoignage.

Les effets personnels de Tony

Lorsque mon fils est décédé, les policiers ont remis les clefs de sa maison à Géraldine et Laura. La mère de mon petit-fils, seul héritier de mon fils, n'a pas eu le droit d'accéder à la maison sans leur présence. Une « fouille » plus efficace encore que celle des policiers permit à Géraldine et Laura de récupérer des objets personnels de Tony, appartenant donc à mon petit-fils. Géraldine a récupéré en objet de valeur la grande télévision que mon fils avait achetée, et ma fille une énorme enceinte JBL, celle qui a servi à diffuser de la musique techno lors des funérailles. Elles ont même demandé aux pompes funèbres de récupérer, avant l'incinération du corps, la chevalière en or que j'avais offerte à Tony pour son anniversaire, elle est à ce jour encore en leur possession. Concernant le reste des affaires qui

ne les intéressaient pas, c'est Justine, aidée par son compagnon qui a eu la charge de tout trier et débarrasser.

Géraldine a voulu que ce soit son propre notaire qui se charge de la succession, et bien entendu les objets de valeur mentionnés plus haut n'ont pas fait partie de la succession de mon petit-fils...

Les cendres de Tony

Parmi leurs agissements, un fait encore plus dramatique et aussi totalement illégal est que les cendres de mon fils ont été récupérées par Géraldine et Laura au crématorium de Montélimar et qu'à aujourd'hui nous n'avons toujours pas de lieu de recueillement. J'ai eu ouï-dire que l'urne serait au domicile de la mère de mon fils... Ce qui est illégal. Toujours ce même objectif d'écarter la famille paternelle des funérailles de mon enfant... Faire du mal pour faire du mal... Nous empêcher de faire notre deuil, tout simplement.

Le règlement des obsèques

L'entreprise des pompes funèbres a eu d'énormes difficultés pour se faire payer de sa prestation. Lorsque nous les avons rencontrés, je leur avais bien évidemment demandé comment cela allait s'organiser et comment ils allaient être payés. Le monsieur des pompes funèbres nous avait alors expliqué que les commanditaires des obsèques étaient Laura et Géraldine et que leur volonté étant de nous en exclure, elles avaient signé le contrat obsèques en ce sens. Il m'était impossible sans leur consentement d'organiser ou payer

conjointement les obsèques de mon fils.

Pour le règlement, la mère de mon fils avait apporté dans un premier temps un RIB de Tony, mais son compte était insolvable. Puis elle avait présenté un RIB de son entreprise de maçonnerie, ce qui constituait un abus de bien social ; les pompes funèbres l'ont donc refusé. Elle finit par transmettre la facture des funérailles au notaire qui s'est chargé de la régler sur la succession de mon petit-fils, grâce à la revente de la voiture de mon fils.

Géraldine et Laura ont tout fait pour nous tenir à l'écart en dirigeant comme bon leur semblait, mais au moment de régler les obsèques qui s'étaient déroulées selon leurs exigences, il n'y avait plus personne... Suite à leurs manœuvres, c'est finalement mon petit-fils qui du haut de ses trois ans a réglé les obsèques de son père.

Pour en revenir à mon impossibilité de déshériter ma fille, vous comprenez maintenant certainement mieux mes motivations. J'ai travaillé toute ma vie honnêtement, sans interruption, créé des entreprises, de la richesse, payé des impôts, des charges sociales, tout cela je l'ai souhaité et réalisé avec plaisir et sans aucun regret. Je pensais réellement que ce que j'avais, ce qui me restait m'appartenait, mais en réalité non, toujours pas. Je ne dispose pas librement de mes biens pour décider en fin de vie à qui ils reviendront.

Si j'envisage de privilégier mon petit-fils, je n'en ai pas le droit, je suis obligé de léguer un tiers de mes biens à ma fille qui ne veut plus me voir ni me reconnaître en tant que père, encore moins être proche, je sais que je ne pourrai pas compter sur elle lorsque je prendrai de l'âge comme mes parents peuvent

compter sur moi aujourd'hui. De plus, elle s'est associée du haut de ses trente ans avec sa mère pour nous faire vivre, à mes proches et moi-même, les pires moments de notre existence au moment du décès de Tony.

Au XXI^e siècle, ma succession sera établie avec les lois du XIX^e siècle. Mon héritage sera lié uniquement au sang, aux larmes et à la génétique plutôt que d'être lié au cœur, à la joie et au mérite. Je n'oublie pas la génétique puisque je souhaite que ce soit mon petit-fils, orphelin de son père, qui hérite de son grand-père. Notre société, dite progressiste, évolue hélas à trop petits pas.

Mon témoignage a aussi comme raison d'être de permettre peut-être un jour une reconnaissance de notre liberté de transmettre ce que l'on possède aux personnes que l'on choisit. Ne plus spolier les morts en acceptant leurs dernières volontés testamentaires serait je pense une belle avancée pour le pays des droits de l'homme.

Perdre un enfant est horrible et ne pas pouvoir vivre son deuil correctement par des empêchements ajoute à la douleur... Ce n'est pas normal, c'est injuste et complètement immoral. Mais ce n'est pas puni par la loi, ce n'est ni du harcèlement moral, ni de la violence condamnable en tant que telle, ni de la spoliation ou de l'escroquerie.

En France, en 2024, au moment où j'écris ces pages, je pense – et je ne suis pas le seul – qu'il serait bien que nous puissions léguer notre patrimoine à qui nous le souhaitons. De nombreux pays ont évolué en ce sens et le permettent aujourd'hui. Il est étonnant que le pays des droits de l'homme n'ait pas évolué sur ce point. Cela rajouterait un peu plus de

méritocratie dans la tête de certains jeunes, qui s'occuperaient un peu plus de leurs anciens et les respecteraient...

Je vais donc devoir prendre d'autres dispositions... Et comme souvent l'État sera plus perdant que gagnant au final. Si nos législateurs laissaient le libre choix aux personnes de léguer à qui ils le souhaitent, comme ils le souhaitent, je suis persuadé que les successions hors réserves héréditaires augmenteraient en nombre et la fiscalité serait plus avantageuse pour l'état Français.

Chapitre 12

Témoignages

Je le répète mais je ne le répéterai jamais assez, le décès d'un enfant n'est pas dans la logique du déroulement de la vie. L'écriture m'a été utile durant cette année 2024. Une aide médicale m'a aussi été préconisée et me permet encore certains jours de survivre à mes cauchemars.

J'ai intitulé ce chapitre 12 «Témoignages», au pluriel. Il me semblait important d'ajouter à mon témoignage celui de personnes proches qui ont partagé ma souffrance.

Je reconnais avoir un caractère très pragmatique et cartésien. Il m'est parfois difficile de vivre avec moi-même, et pas facile tous les jours de vivre à mes côtés ou de travailler avec moi. Par contre, je sais écouter les réflexions, bien entendu y répondre et me remettre aussi personnellement en question en m'imposant mes propres exigences.

J'ai eu cette chance de pouvoir discuter ouvertement du décès de mon fils avec beaucoup de personnes. J'avoue avoir cherché aussi dans ces échanges ma part de responsabilité dans son suicide. Il est normal et nécessaire de se remettre en question, surtout lors d'un événement aussi traumatisant.

Quelques proches ont également voulu ajouter leurs mots à mon témoignage de père.

Ma maman, du haut de ses bientôt quatre-vingt-un ans, a voulu s'adresser à sa petite-fille pour lui faire connaître son ressenti. Elle a rédigé une lettre manuscrite qu'elle nous a confiée, les paroles s'envolent, les écrits restent.

Voici ses mots dans leur intégralité :

« On dit qu'écrire est une thérapie pour soulager sa peine et sa tristesse, alors j'essaye.

Je renonce à dialoguer avec Laura, elle aura toujours cet esprit de destruction pour ses proches et vis-à-vis de nous grands-parents un manque de franchise, j'ose dire mensonges, il m'a fallu beaucoup de temps pour comprendre.

Tony disait qu'elle était près de nous pour les cadeaux, l'argent et une donation.

Pépé et moi n'avons pas de regret mais à notre âge cela fait mal, d'un autre côté, j'ouvre les yeux, (témoignage à l'appui).

Dans le procès-verbal, Laura déclare que Tony ne parlait plus à son père, « c'est faux ».

C'est à vomir quand elle dit avoir été exploitée.

Plus jeune, son père lui a offert des études en école privée (mais elle n'en a rien fait de concret).

Il lui a offert des cadeaux (voitures, voyages, etc.).

Puis le camping, un projet établi entre mon fils et l'expert-comptable, projet pour son présent et son avenir (incapable, trop de prétention, pas suffisamment de courage, pas de tête, il faut des jambes).

Dans ma mémoire je cherche les violences, petite, adolescente, jeune femme, jamais elle ne s'est plaint à son grand-père ou à sa grand-mère, personne ne l'en a empêchée ?

Parlons de Tony, il avait besoin de soutien pour affronter la société actuelle, administration, lois, etc.

Avec mon fils et Sophie, il travaillait et était assisté pour le reste avec amour et tendresse.

Nous, grands-parents, étions contents.

Tony était sur de bons rails, même sa mère soutenait (paroles de Tony à moi-même).

Laura a réussi à le détourner de ce travail pour soi-disant faire

de la musique avec son compagnon (bravo Laura).

Notre fils ne nous a pas dicté notre conduite, la réunion de famille c'est Pépé et moi qui la désirions, pour retrouver notre entente.

C'est un mensonge de Laura de dire que Tony ne le voulait pas, il était d'accord, chacun son mot, un petit repas, bises.

Mais toi ma Laura tu ne voulais pas et voilà, la vie nous réserve assez de mauvais jours.

Parlons de ces mauvais jours, le suicide de Tony.

Laura dit dans sa déclaration que le dimanche elle ne pouvait joindre son frère, le bon sens était de nous prévenir, on était à côté, non elle a comme toujours fait mieux que nous tous et voilà le drame est arrivé, je lui en veux tellement (bravo Laura).

La précision du cadeau du fusil de son grand-père, encore bravo Laura pour les mensonges.

Le top de Laura pour détruire son père et nous, c'est la police qui apprend à mon fils, à Sophie, à Justine et nous-mêmes le drame qui s'est produit.

Je téléphone de suite à Laura, elle m'incendie de méchancetés, je suis en pleurs et plutôt interloquée.

Laura s'est précipitée avec sa mère pour commander les obsèques aux pompes funèbres de Privas et interdire à la famille paternelle d'assister à ce moment (témoin à l'appui).

Qui peut faire une chose pareille ?

Laura, quand on sait que tu as récupéré la bague au doigt de Tony que son père lui avait offert, c'est mon arrière-petit-fils qui doit la récupérer en souvenir et en héritage.

Je signale aussi que les enceintes sont aussi à mon arrière-petit-fils, l'écran de télévision à mon arrière-petit-fils.

Tu n'as même pas de respect pour ton neveu.

Sa maman est là pour s'occuper de notre arrière-petit-fils.

J'ai de la peine, de la colère, je m'aperçois que tu as fait un gros gâchis depuis bien des années.

D'abord ta mère (je suis témoin), ton père ensuite, ton frère que tu as détourné dans un mauvais sens et nous Pépé et Mémé. Mon lien de grand-mère m'a bouché la vue. Ton regard plein de haine pour ton grand-père et moi à l'enterrement nous ne pourrons l'oublier, témoins à l'appui.»

Ma femme a également rédigé ces quelques mots, une lettre qu'elle a souhaité transmettre à ma fille afin de répondre à ses mensonges :

*«Très chère Laura,
Je trouve que tu as la mémoire qui flanche, tes souvenirs sont erronés pour la plupart, comme à mon habitude je prends la voix de la communication.
Je t'ai connue en avril 2012, nous avons vécu sous le même toit.
Nous avons partagé beaucoup de très bons moments.
Je suis convaincue d'avoir été à ton écoute maintes fois durant les difficultés que tu as rencontrées : ta maman, un homme marié, les études, la drogue...
Après le 31 octobre 2018, plus de son plus d'image.
Jusqu'au suicide de notre Tony, l'apocalypse... Le ciel nous est tombé sur la tête.
De tes agissements, ton comportement les funérailles de Tony n'ont pas été à la hauteur de sa grandeur.
Notre Tony, bosseur même le week-end, intelligent, déterminé, constant, gentil et protecteur...*

*A mes yeux tu tentes d'abîmer ton papa :
Saches que je regrette que ton papa ne soit pas le père de mes enfants.
Ton papa est une très belle personne ne t'en déplaie,*

constante, fidèle, bosseuse, aimante.

Ton papa m'a permis de pouvoir dire que je suis en rémission d'un cancer !

Tu as raté le coche en refusant la réunion de famille avec ton papa et tes grands-parents.

Tu avais l'occasion de t'exprimer et nous aurions eu la chance de répondre.

Le seul but était d'arrêter de dire du mal ! Et d'être une famille.

Et Tony serait peut-être parmi nous...

L'homme que j'aime est une belle personne, je suis fière de partager ma vie avec lui.

Et regrette que mon beau fils ne soit plus.

Et toi peux-tu te regarder dans une glace en pensant à tes actions du passé ? N'as-tu pas de regrets ?»

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont été présentes à nos côtés après le suicide de mon fils, toutes ces personnes, qu'elles soient de la famille, des amis, des relations professionnelles et même de simples rencontres après le décès. Merci pour vos présences, vos échanges qui m'ont également permis d'écrire ce témoignage.

Ce n'est pas difficile en soi d'écrire un témoignage, on n'invente rien, on relate simplement, mais c'est malgré tout très épuisant mentalement.

Je tenais donc à remercier aussi toutes ces personnes qui m'ont aidé à vivre l'année qui a suivi le suicide de mon fils et qui m'ont donné cette force d'écrire. Comme je l'ai écrit précédemment, de nombreuses langues se sont déliées, beaucoup de personnes par leurs actions ou inactions doivent aujourd'hui vivre avec leur conscience.

J'ai la chance d'avoir une femme aimante, une famille et belle-famille sur qui je peux compter ainsi que des amis fidèles, beaucoup d'échanges et de discussions m'ont aidé à tenir le coup.

J'aime la vie et je suis triste que mon fils n'ait pas eu la joie de vivre la sienne complètement. Son fils, mon petit-fils, a eu quatre ans le 8 juillet 2024 et je ne peux m'empêcher d'être heureux de le voir grandir et, malgré tout, triste de ne pas partager ces instants avec mon fils...

J'ai écrit ce témoignage durant l'été 2024, de longs

moments de solitude et de tristesse, une épreuve épuisante psychiquement. Fin 2024, le livre fut terminé, il fut relut et corrigé, le site internet prit également forme, ce site permet une plus grande diffusion de ce témoignage. Il vous suffit de communiquer le lien pour que d'autres personnes puissent télécharger gratuitement ce livre.

Mon témoignage et le site :

www.enfant-drogue-suicide.fr furent consultables publiquement courant du premier trimestre 2025.

J'espère sincèrement que ce témoignage permettra d'aider d'autres enfants et d'autres familles.

J'espère aussi que mes paragraphes sur la drogue, l'aliénation parentale et la réserve héréditaire amèneront à faire réfléchir certaines personnes et que si cela peut permettre des avancés et des changements législatifs, alors mes objectifs seront atteints.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1	Le jour le plus triste de ma vie.....	2
Chapitre 2	Mon enfance	8
Chapitre 3	La mère de mes enfants	14
Chapitre 4	Notre vie de famille.....	25
Chapitre 5	Le divorce et la garde alternée.....	29
Chapitre 6	Chacun chez soi, le conflit continua et les enfants grandirent... ..	38
Chapitre 7	La drogue.....	57
Chapitre 8	Le suicide de mon fils et ses funérailles.....	63
Chapitre 9	L'enquête.....	73
Chapitre 10	Les témoignages et réponses à ses accusations.....	79
Chapitre 11	La réserve héréditaire et l'aliénation parentale.....	87
Chapitre 12	Témoignages.....	102
	Remerciements.....	107

Ce livre n'est pas à vendre,

Je vous l'offre, il se lit et se partage, c'est un témoignage, ou plus exactement un message qui se veut utile afin d'éviter peut-être que d'autres familles ne vivent le drame que nous traversons, la perte d'un enfant.

Ces pages ne me ramèneront jamais mon fils, mais si ce témoignage peut aider à ce qu'une autre vie soit sauvée, alors ma volonté sera réalisée.

Revivre le passé, les bons et les mauvais moments est à la fois utile et inutile : inutile parce que le passé ne changera pas et utile peut-être si cela peut aider quelqu'un d'autre à changer son avenir.

Nous étions quatre générations à vivre heureuses en Ardèche : arrière-grand-père, grand-père, fils et petit-fils. L'ordre naturel des choses n'a pas été respecté parce que mon fils, sous une impulsion et un mal-être grandissant, en a décidé autrement.

Il avait vingt-quatre ans et vingt-quatre jours ce funeste 26 juin 2023. « Statistiquement », mon fils ne fera donc pas partie des 4,2 pour 100 000 jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans qui se sont suicidés en 2023. Le suicide continue de représenter la deuxième cause de mortalité après les accidents de la route, soit 13,5 % de cette classe d'âge.

En France, il y a vingt-sept décès par suicide par jour, soit une mort toutes les quarante minutes.

« Statistiquement », mon fils ne sera également jamais comptabilisé dans les décès dont la cause directe ou indirecte est la drogue.